ATIC | Association Tunisienne des **Investisseurs en Capital**

Rapport Annuel **2024**

Sommaire

Mot du Président 5
Edito de la Déléguée Générale 7

Statistiques et Performances du Capital Investissement en 2024
Chiffres-cles de 2024 9
Les capitaux levés et les encours 10
Les approbations d'investissements 14
Les Investissements 15
Les tickets d'investissement 18
La cartographie des investissements 22
Les désinvestissements
La cartographie des désinvestissements

Activités de l'ATIC et faits marquants en 2024 28
Réformes du cadre juridique et réglementaire de 2024 29
Temps forts de 2024 32
Présentation de l'ATIC 47
Missions de l'ATIC 47
Organes de Gouvernance 48
Composition du Conseil d'Administration 49

Activités du CFIC
Activités en chiffres 50
Temps forts des activités du cfic 51

Rapport d'impact 52
Liste des membres de l'ATIC 62

MOT DU PRESIDENT

MOHAMED SALAH FRAD
Président de l'ATIC

Chers membres, chers partenaires,

L'année 2024 a marqué une dynamique positive pour le secteur du capital-investissement en Tunisie. Malgré un contexte économique complexe, notre écosystème a démontré sa résilience, consolidant son rôle de catalyseur pour la transformation et la croissance des entreprises. À fin 2024, l'encours total du capital-investissement a atteint 5 393 millions de dinars (MDT), confirmant la solidité et la profondeur croissante du marché.

Les investissements réalisés ont atteint un niveau record de 641 MDT, en progression de 50 % par rapport à l'année 2023. Ce chiffre illustre non seulement la confiance renouvelée des investisseurs, mais aussi la capacité du secteur à financer des projets structurants et porteurs d'impact.

Cette année, les investissements se sont concentrés sur des segments stratégiques. La phase de développement a représenté 58 % des montants investis, avec 376,5 MDT, tandis que le capital-retournement a enregistré une progression significative, atteignant 241,6 MDT, soit 38 % du total. Par ailleurs, nous avons noté une croissance importante des fonds spécialisés et des fonds d'amorçage, illustrant une diversification progressive des instruments financiers disponibles pour soutenir les entreprises tunisiennes. Les investissements dans les régions ont également constitué un axe majeur en 2024.

Les Zones de Développement Régional (ZDR) ont bénéficié de 319 MDT d'investissements, confirmant notre engagement à soutenir l'essor économique au-delà des grands pôles urbains. Toutefois, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour assurer une meilleure répartition des financements et encourager une croissance inclusive.

L'ATIC a poursuivi son engagement pour l'amélioration du cadre réglementaire et la promotion des meilleures pratiques en matière d'investissement. Nos échanges constants avec les autorités visent à renforcer la place des investisseurs institutionnels dans l'écosystème du capital-investissement.

L'ATIC a poursuivi son engagement pour l'amélioration du cadre réglementaire et la promotion des meilleures pratiques en matière d'investissement. Nos échanges constants avec les autorités visent à renforcer la place des investisseurs institutionnels dans l'écosystème du capital-investissement.

L'innovation et le soutien aux startups ont été au cœur de nos priorités. L'essor des structures d'accompagnement et la montée des fonds d'amorçage renforcent notre volonté de faire de la Tunisie un hub régional d'innovation et d'entrepreneuriat.

En 2025, l'ATIC continuera à jouer pleinement son rôle de fédérateur et d'animateur de l'écosystème. Avec l'engagement de tous ses membres, nous poursuivrons notre ambition de bâtir un environnement favorable à l'investissement, créateur de richesse et d'emplois durables.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe de gestion de l'ATIC pour les efforts remarquables déployés tout au long de l'année, et ce, malgré des ressources humaines et financières limitées. Leur professionnalisme et leur engagement ont permis à notre association d'accomplir pleinement ses missions et de continuer à servir efficacement l'ensemble de la profession.

Enfin, je souhaite exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des membres de l'ATIC pour leur engagement indéfectible, leur contribution active aux activités de l'association, et leur confiance renouvelée.

Votre présence constante, vos idées et votre implication sont les véritables moteurs de notre dynamisme collectif. Grâce à vous, l'ATIC continue de progresser, de se renouveler, et de défendre les intérêts de notre profession avec rigueur, vision et détermination.

C'est dans cet esprit de collaboration que nous continuerons à bâtir ensemble un secteur solide, inclusif et tourné vers l'avenir.

Mohamed Salah Frad
Président de l'ATIC

EDITO

Sonia Barka
Déléguée Générale de l'ATIC

> *Le capital-investissement a prouvé son rôle essentiel dans la sauvegarde et la pérennisation du tissu entrepreneurial tunisien, défiant un paysage complexe*

L'année 2024 a confirmé le rôle essentiel du capital-investissement dans la sauvegarde et la pérennisation du tissu entrepreneurial tunisien, face à un paysage complexe.
Si la légère contraction des capitaux levés enregistrée en 2024 appelle à la vigilance, l'augmentation de l'encours témoigne d'une gestion active et d'une résilience accrue des fonds. Les tendances structurantes du secteur, avec le rééquilibrage des allocations vers le capital-retournement, signalent une maturité du marché, mais aussi une sensibilité accrue aux défis opérationnels des entreprises. Le rôle de la profession est d'anticiper, d'accompagner et de catalyser la transformation, en déployant une expertise financière pointue et des stratégies de création de valeur durable.

L'année 2024 a revêtu une signification particulière, car l'ATIC y a célébré ses 20 ans d'impact et d'engagement pour l'économie tunisienne. Depuis sa création, l'ATIC s'est imposée comme un acteur clé de l'écosystème entrepreneurial tunisien, contribuant activement à son développement et à sa dynamisation. Grâce à l'implication de ses membres, des milliers d'entreprises ont bénéficié de financements, d'expertises et d'accompagnements précieux, favorisant leur croissance et la création d'emplois. L'ATIC a également joué un rôle important dans la structuration et la professionnalisation du capital-investissement en Tunisie, en contribuant à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable et en encourageant les meilleures pratiques. Forts de ce bilan, nous abordons l'avenir avec la conviction que le capital-investissement tunisien doit se positionner comme un acteur responsable, transparent et durable.

C'est pourquoi, plus qu'un impératif moral, l'investissement responsable est un levier de performance. Notre communauté s'engage à contribuer à l'accélération de la transition vers une économie verte, en structurant des véhicules financiers innovants, en soutenant les entreprises innovantes et les startups tunisiennes et en continuant à plaider pour un cadre réglementaire adapté. Si la décarbonation des portefeuilles d'investissement est un défi, elle est aussi une occasion d'anticiper les évolutions du marché et de favoriser les investissements responsables. Dans cette même logique, nous considérons que l'intégrité financière est non négociable. La conformité aux normes LAB-FT est un prérequis pour préserver la crédibilité de la place tunisienne, c'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation, de renforcement de la conformité et de la transparence du secteur.

Pour 2025, l'ATIC entend jouer un rôle moteur dans la dynamique collective, au bénéfice de tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial tunisien. Une feuille de route ambitieuse se dessine déjà, fondée sur trois axes majeurs : encourager le développement de nouveaux instruments financiers, intégrant notamment des approches de blended finance et des solutions sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises tunisiennes ; valoriser davantage l'impact économique, social et environnemental des investissements en capital et intensifier le dialogue avec les pouvoirs publics, en étant force de proposition en faveur d'une meilleure clarification et d'une simplification du cadre réglementaire.

STATISTIQUES ET PERFORMANCES DES INVESTISSEURS EN CAPITAL MEMBRES DE L'ATIC EN 2023

Perimètre de l'enquête:

Le présent rapport annuel de l'ATIC expose de manière exhaustive les statistiques d'activités du secteur du capital-investissement en Tunisie pour l'année 2024. Fondé sur une enquête annuelle menée auprès de l'ensemble de ses membres actifs, il s'appuie sur un questionnaire élaboré et révisé annuellement par l'équipe de direction de l'ATIC. Les données collectées de 30 répondants (13 Sicar bancaires, 11 Sociétés de gestion, 5 Sicar régionales et 1 Sicar de groupe), font l'objet d'une vérification et d'une analyse approfondies par les membres du Bureau xécutif avant d'être examinées par le Conseil d'administration.

Ce rapport vise à mettre en évidence la contribution significative du capital-investissement au développement économique du pays, en tant que source de financement clé pour la création et l'accompagnement des entreprises, particulièrement au sein des régions. Il souligne également son rôle primordial dans la promotion de l'innovation et des technologies par le biais du financement de startups, contribuant ainsi à la création d'emplois et à la croissance économique.

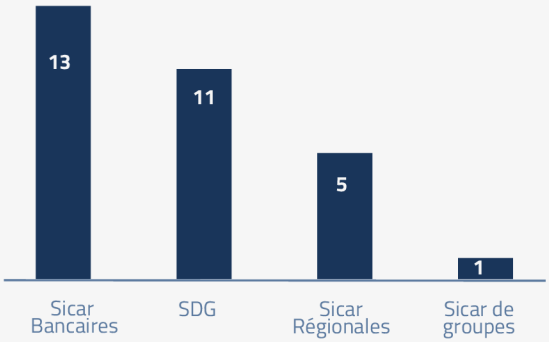

Ci-dessous, la liste des répondants par ordre alphabétique

- AFRICINVEST
- AMEN CAPITAL
- AMEN SICAR
- ATD SICAR
- ATTIJARI SICAR
- BH EQUITY
- BIAT CAPITAL RISQUE
- BT SICAR
- BTE SICAR
- BTK SICAR
- CAPSA CAPITAL
- CDC GESTION
- FLAT6LAB
- MAC PRIVATE MANAGEMENT
- MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY
- SICAR INVEST
- SIDCO SICAR
- SODESIB
- SODINO
- SODIS SICAR
- SODIT SICAR
- SOFIA SICAR
- STB MANAGER
- STB SICAR
- TSPP
- UGFS-NA
- UIB SICAR
- WIFAK SICAR
- ZITOUNA CAPITAL
- 216CAPITAL VENTURES

CHIFFRES-CLES DE 2024

CAPITAUX LEVES EN 2024

658 MDT

-5.4 %

REMBOURSEMENTS EN 2024

228 MDT

ENCOURS DES CAPITAUX LEVES A FIN 2024

5 393 MDT

+8.6 %

INVESTISSEMENTS EN 2024

641 MDT

149 OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS PAR SEGMENT

CAPITAL -RISQUE	~4 %
CAPITAL-DEVELOPPEMENT	~58%
CAPITAL-RETOURNEMENT	~38%

50%

INVESTISSSEMENTS DANS LES REGIONS

38% DES INVESTISSMENTS AU PROFIT DE LA RESTRUCTURATION

TICKET MOYEN

4.3 MDT

TICKETS MOYENS

CAPITAL -CREATION	1.5 MDT
CAPITAL-DEVELOPPEMENT	5.3 MDT
CAPITAL-RETOURNEMENT	4.5 MDT

160 SORTIES

VAL. TOTALE

390 MDT

EMPLOIS CREES OU MAINTENUS

+6 500

JOBS

20 STARTUPS FINANCEES

12 MDT

150 Emplois crées

CAPITAUX LEVÉS

ÉVOLUTION DES CAPITAUX LEVES ENTRE 2023 ET 2024 (MDT ET %)

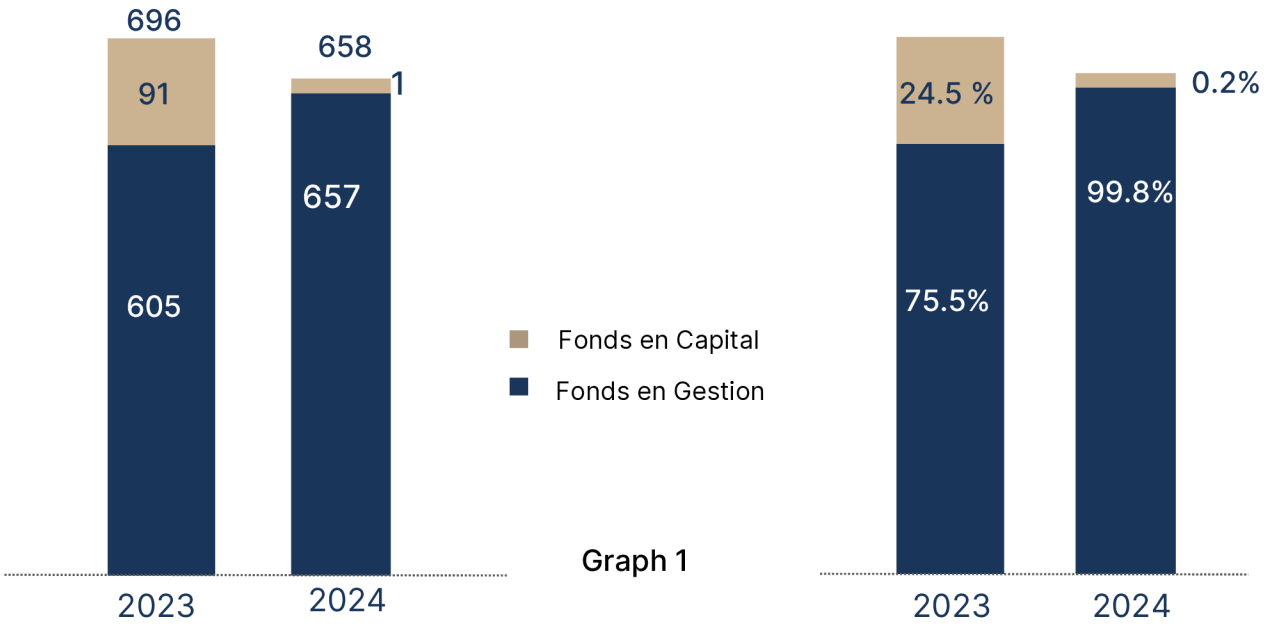

Graph 1

VARIATION DES CAPITAUX LEVÉS ET DES ENCOURS ENTRE 2023 ET 2024 (EN MDT)

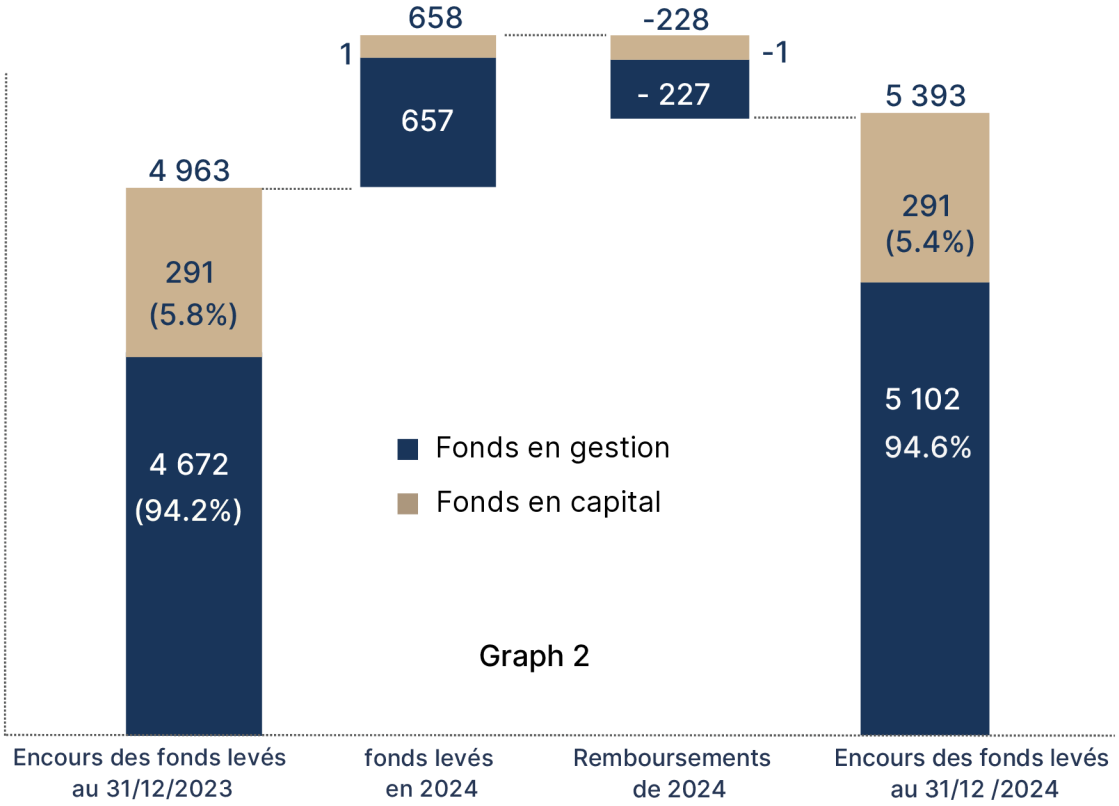

Graph 2

Graph 1: -Baisse de 5.4 % des capitaux levés, avec 658 MDT en 2024 contre 696 MDT en 2023.
-Hausse de la part des fonds en gestion, passant de 75.5% en 2023 à 99.8% en 2024. Tandis que la part des fonds en capital diminue drastiquement à 0.2% en 2024 contre 24.5% du total en 2023.
Graph. 2: - Hausse des encours de 8.6 %, à 5 393 MDT en 2024 avec des remboursements de 228 MDT.
-Prédominance des Fonds en Gestion, avec 94.6 % des encours fin 2024 contre 5.4 % pour les fonds en capital.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS PAR TYPE D'INVESTISSEURS EN 2023 ET 2024 (EN MDT)

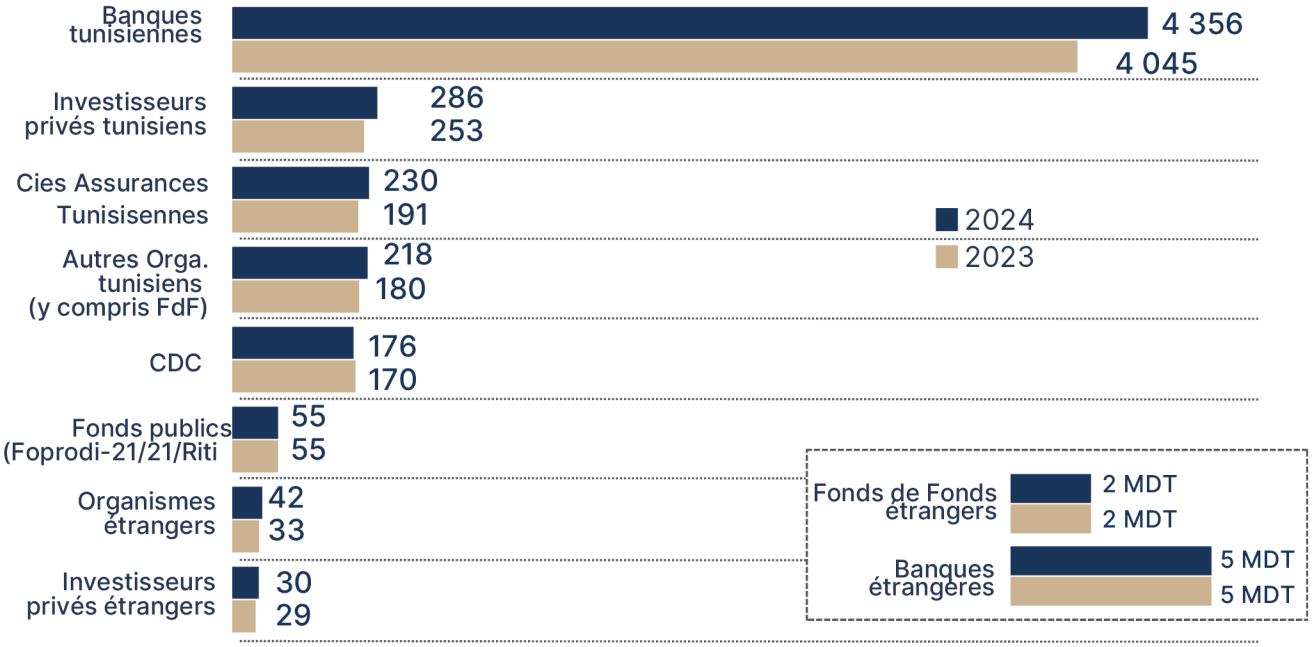

-Les banques tunisiennes restent les principaux contributeurs avec 80.8 % des capitaux levés en 2024.
-La part des organismes publics, des compagnies d'assurances et de la CDC restent faible.
-Très faible participation des fonds de fonds étrangers, des investisseurs étrangers et des banques étrangères (<1 %).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS EN 2024 PAR TYPE D'INVESTISSEURS (EN %)

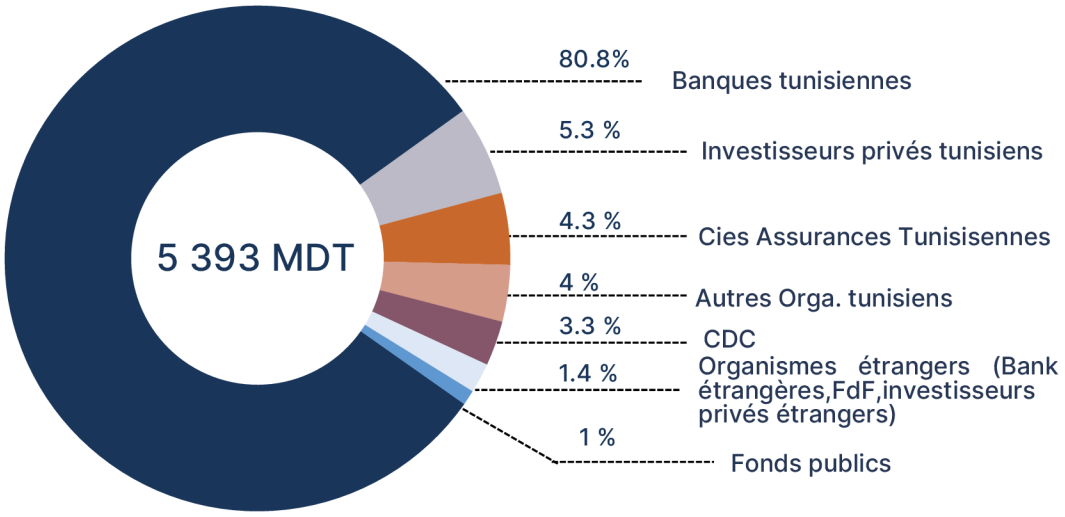

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR TYPE DE GESTIONNAIRES ENTRE 2023 ET 2024 (EN MDT)

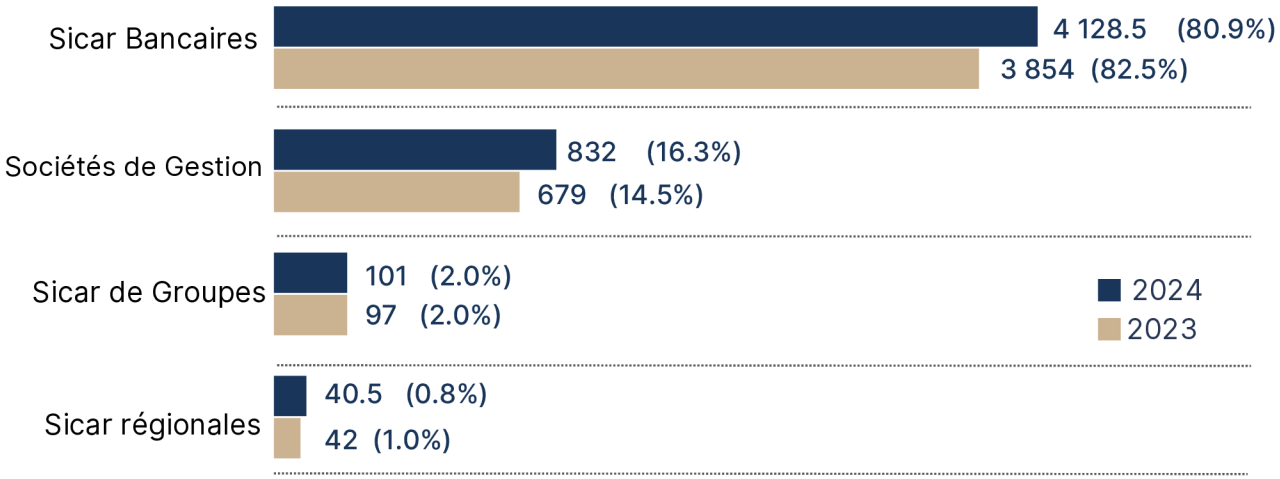

-Les Sicar bancaires conservent une part majoritaire (81% du total des encours sous gestion en 2024) Leurs encours ont augmenté de 7% à 4 128.5 MDT en 2024.
-Les Sociétés de Gestion ont vu leur encours augmenter de 22.5% à 832 MDT et leur part de marché passer de 14.5% à 16.3%.
-Les parts des Sicars régionales et les Sicar de groupes demeurent très faibles, respectivement 1% et 2%.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR TYPE DE GESTIONNAIRES EN MDT

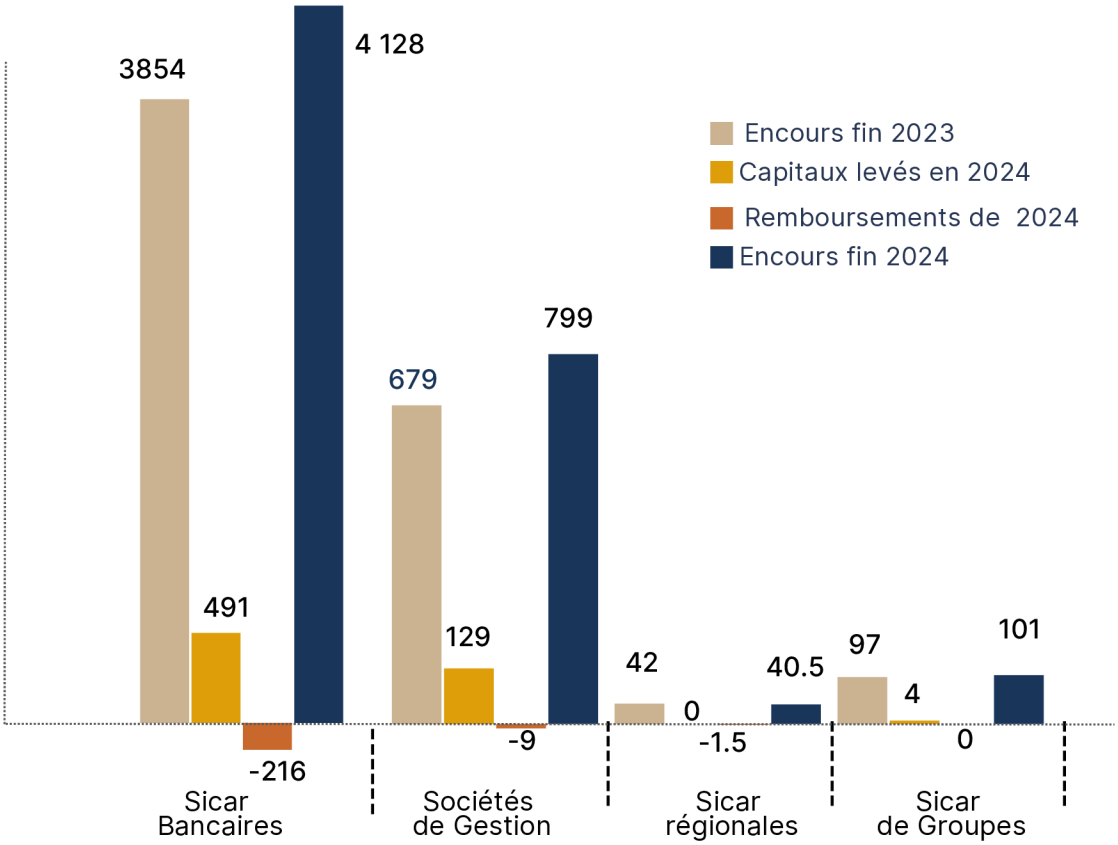

EVOLUTION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR TYPES DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2023 ET 2024 (EN MDT)

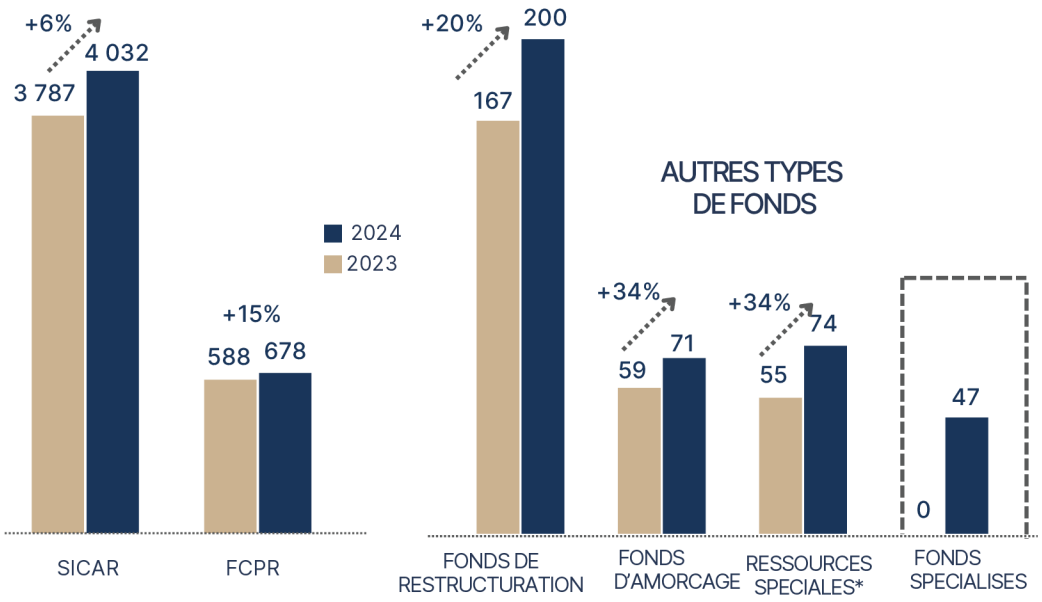

SICAR +6% **FCPR +15%** **FONDS DE RESTRUCTURATION +20%** **RESSOURCES SPECIALES +34%**

FONDS D'AMORCAGE +34%

REPARTITION DES ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS SOUS GESTION PAR TYPES DE VEHICULES D'INVESTISSEMENT EN 2024 (EN MDT)

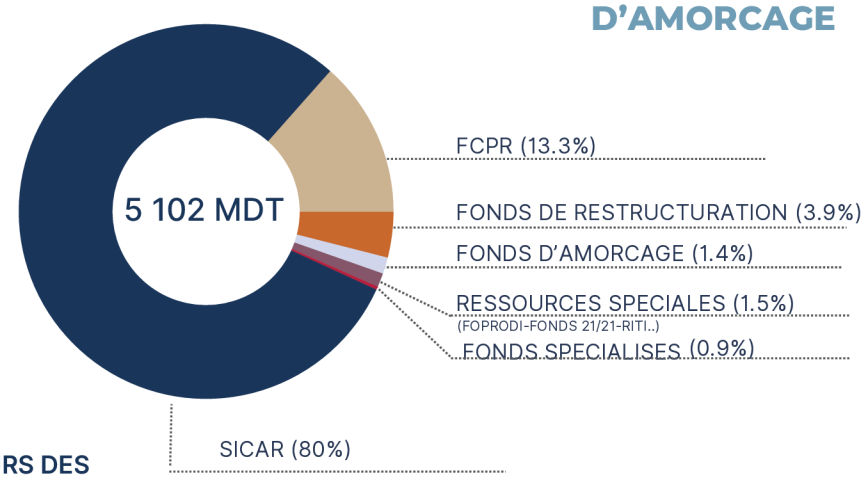

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CAPITAUX LEVÉS PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE (FIN 2024)

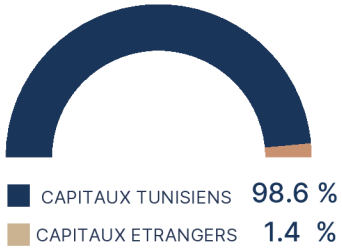

Les SICAR et les FCPR, qui représentent l'essentiel des capitaux gérés, affichent une croissance modérée (+6% et +15% respectivement).
D'autre part, on observe une progression plus marquée des Fonds de Restructuration (+20%), des Fonds d'Amorçage (+34%) et des Ressources Spéciales (+34%).
On note également l'émergence en 2024 des Fonds Spécialisés à 47 MDT .

APPROBATIONS

ÉVOLUTION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2024 EN MDT

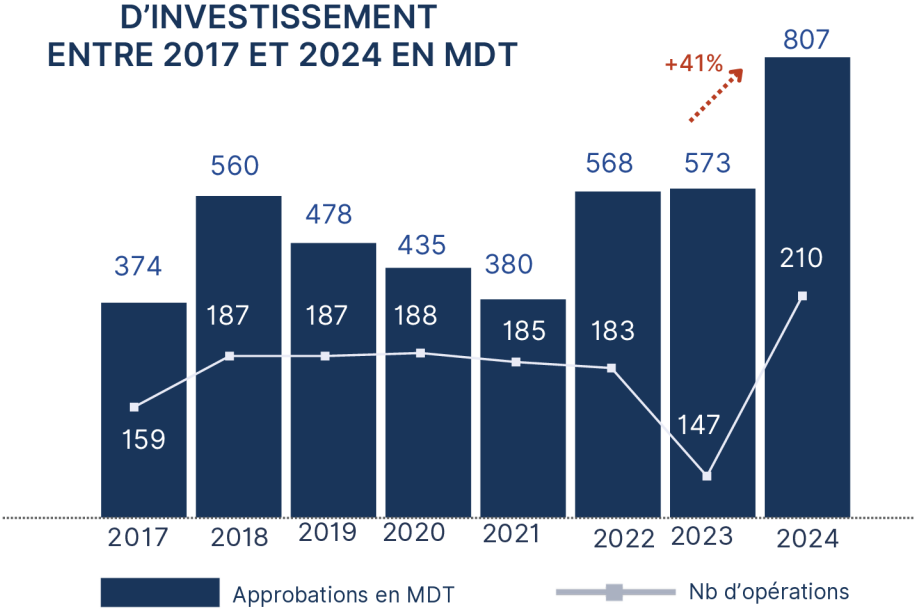

-Le montant total des approbations d'investissement atteint en 2024 un niveau record de 807 MDT, en augmentation de +41% par rapport à 2023.
-Le nombre d'opérations approuvées a également fortement progressé , + 42% avec 210 opérations en 2024 contre 147 opérations en 2023.
-Ces approbations se sont concentrées dans les projets de développement (52%) et de restructuration (41%).

REPARTITION DES APPROBATIONS D'INVESTISSEMENT PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT EN MONTANT (EN 2024- MDT)

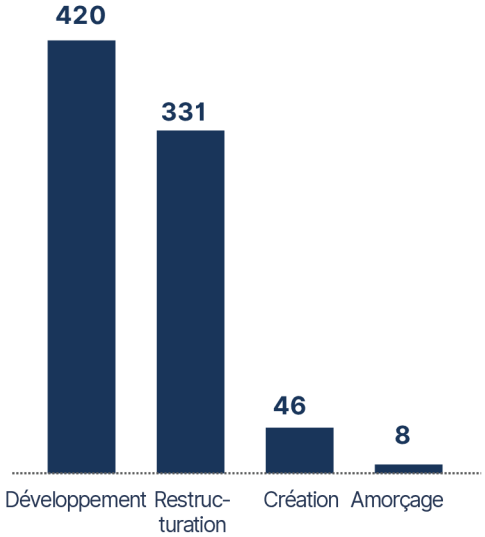

REPARTITION DES APPROBATIONS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT EN NOMBRE D'OPERATIONS (EN 2024)

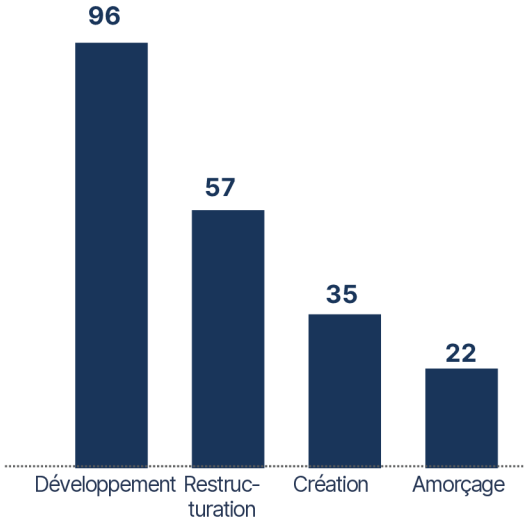

INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE 2016 ET 2024 EN MDT

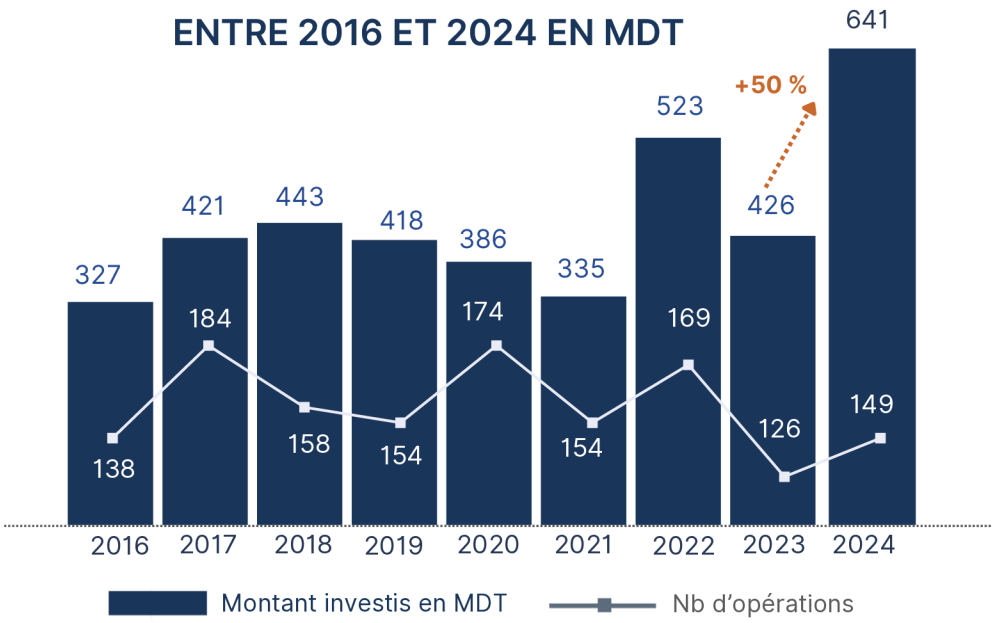

-Les investissements ont progressé de 51% entre 2023 et 2024, passant de 424 MDT en 2023 à 641 MDT en 2024.
-Par ailleurs, le nombre d'opérations d'investissement a progressé dans une proportion moindre, passant de 124 à 149 opérations d'investissement. Ce qui suggère une tendance à financer des projets avec des tickets d'investissement plus importants que ceux de 2023.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR PHASE D'INVESTISSEMENT EN 2024 (EN MDT)

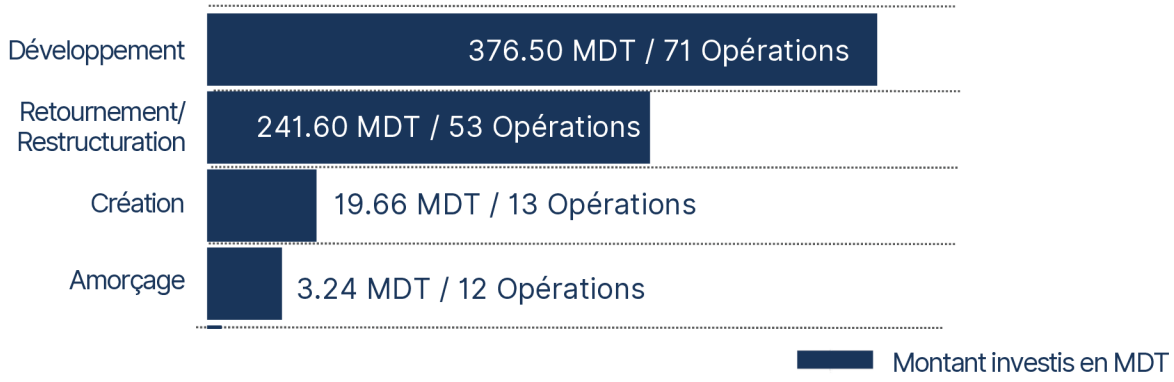

-Prédominance des investissements dans la phase de développement (376.5 MDT investis en 2024 à travers 71 opérations) ainsi que dans la phase de retournement/restructuration avec 241.6 MDT investis dans 53 opérations.
-L'amorçage et la création demeurent faibles (respectivement 3.24 MDT et 19.66 MDT dans un total de 25 opérations).

ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 – 2024 (EN MDT)

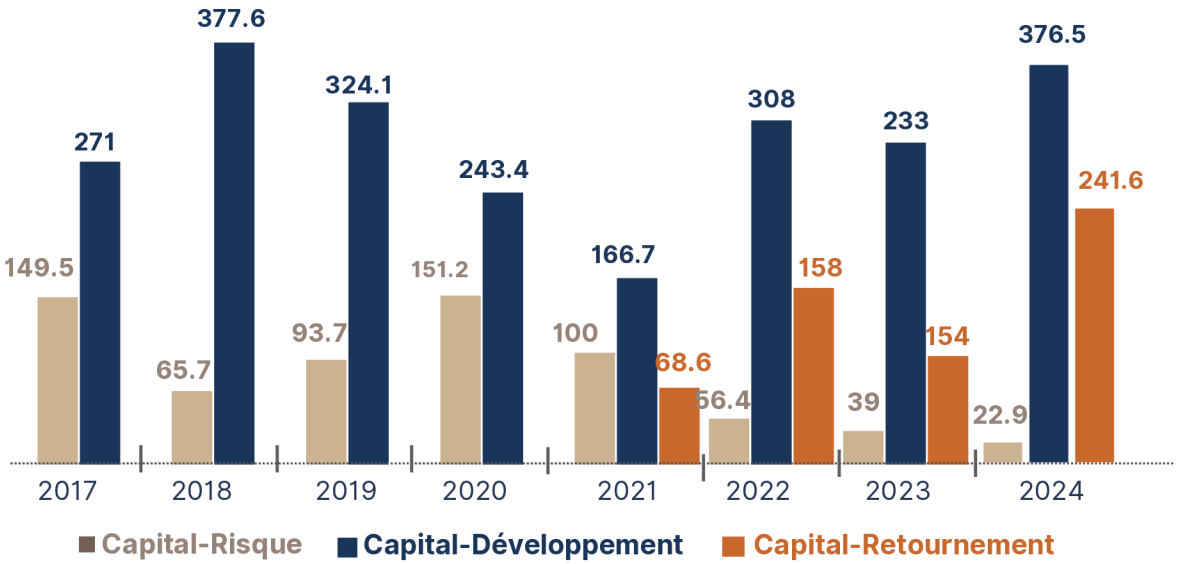

-Le Capital-Développement, rattrappe le pic de 2018 et reste le segment dominant avec 376.5 MDT, tandis que le Capital-Risque atteint un minimum de 22.9 MDT.
Le Capital-Retournement affiche une progression importante à 241.6 MDT , en augmentation de +36 % par rapport à 2023.

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT (EN % ENTRE 2017 - 2024)

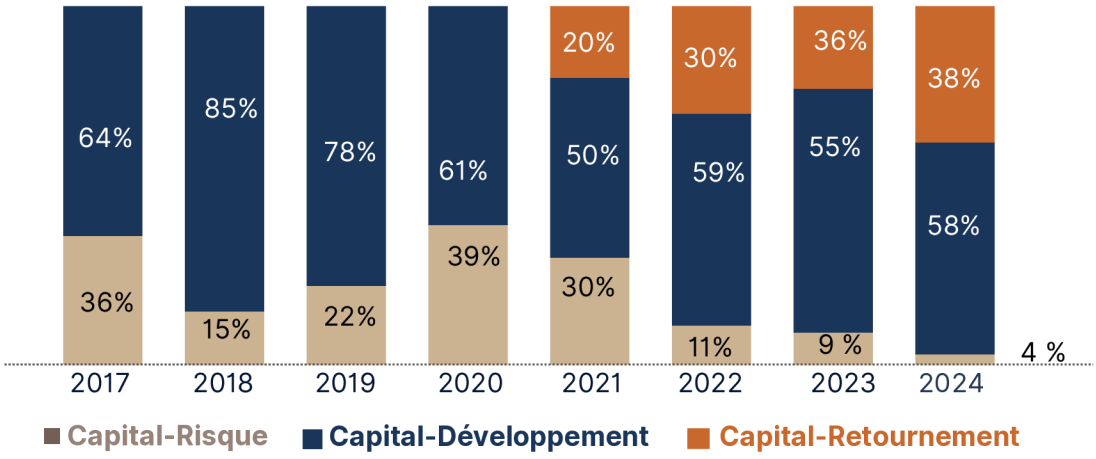

Baisse continue de la part du Capital-Risque amorcée depuis 2020 à seulement 4% en 2024, compensée par une légère progression de la part du Capital-Retournement qui atteint 38% du total des investissements de l'année.
Le Capital-Développement, en légère progression, maintient une position dominante avec 58% du total.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 – 2024 (EN MDT)

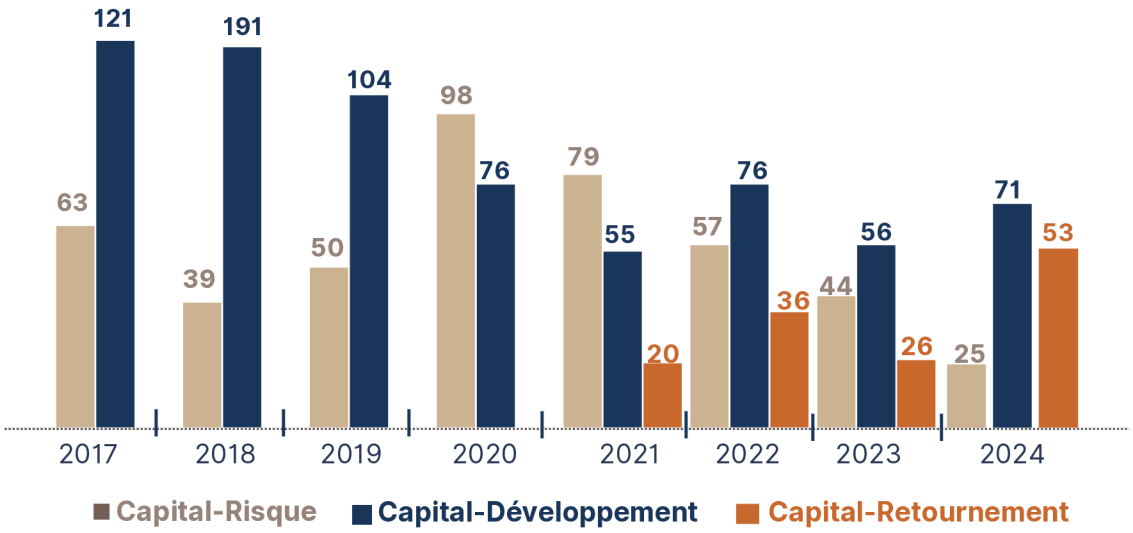

-Le nombre de projets financés en Capital-Développement connaît en 2024 une nette reprise à 71 projets, après une forte baisse en 2023, suggérant un regain de confiance dans le potentiel de croissance des entreprises. - Simultanément, le Capital-Retournement affiche une progression significative à 53 projets financés contre 26 en 2023, confirmant l'attrait croissant pour les opportunités de restructuration. A contrario, le Capital-Risque, reste à un niveau bas avec 25 projets financés en 2024.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS PAR SEGMENTS D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2024

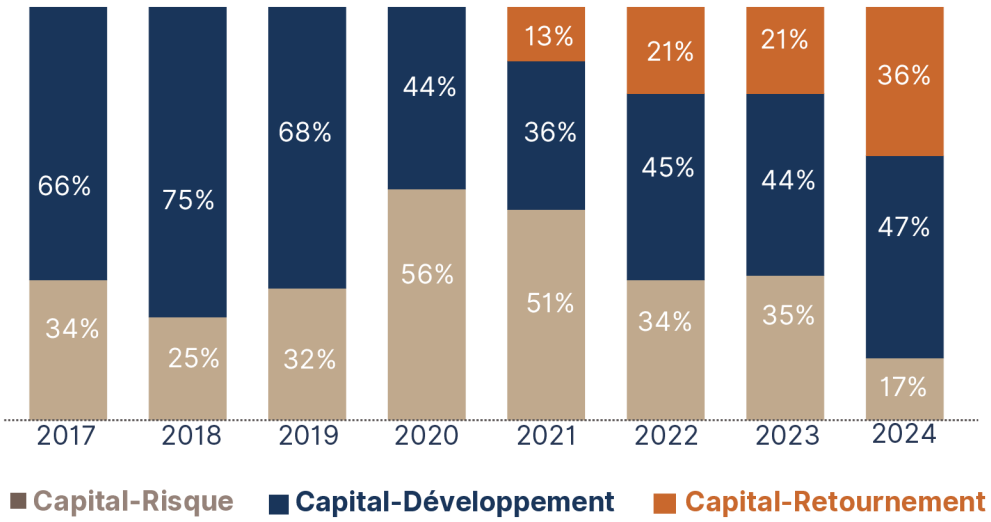

La répartition du nombre de projets financés en 2024 est marquée par une augmentation de la part projets en Capital-Retournement et en capital-développement , tandis que la part des projets en capital-Risque enregistre une forte baisse à 17% contre 35% une année auparavant.

LES TICKETS D'INVESTISSEMENT

TICKET MOYEN 2024

4.3 MDT

TICKETS MOYENS PAR PHASE D'INVESTISSEMENT EN 2024 (EN MDT)

TICKET MOYEN *CREATION*
1.5 MDT

TICKET MOYEN *DÉVELOPPEMENT*
5.3 MDT

TICKET MOYEN *RESTRUCTURATION*
4.5 MDT

TICKET MOYEN *AMORÇAGE*
0.2 MDT

-En 2024, le ticket moyen global d'investissement s'établit à 4.3 MDT contre 3.3 MDT en 2023.
-L'analyse par phase d'investissement révèle que le Développement attire les tickets les plus importants (5.3 MDT), confirmant la priorité accordée aux entreprises en phase de croissance.
-La Restructuration, avec un ticket moyen de 4.5 MDT, témoigne de l'importance des financements alloués aux opérations de sauvetage des entreprises. En revanche, la phase de Création (1.5 MDT) et l'Amorçage (0.2 MDT) bénéficient de tickets plus modestes

ÉVOLUTION DES TICKETS MOYENS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2024 (EN MDT)

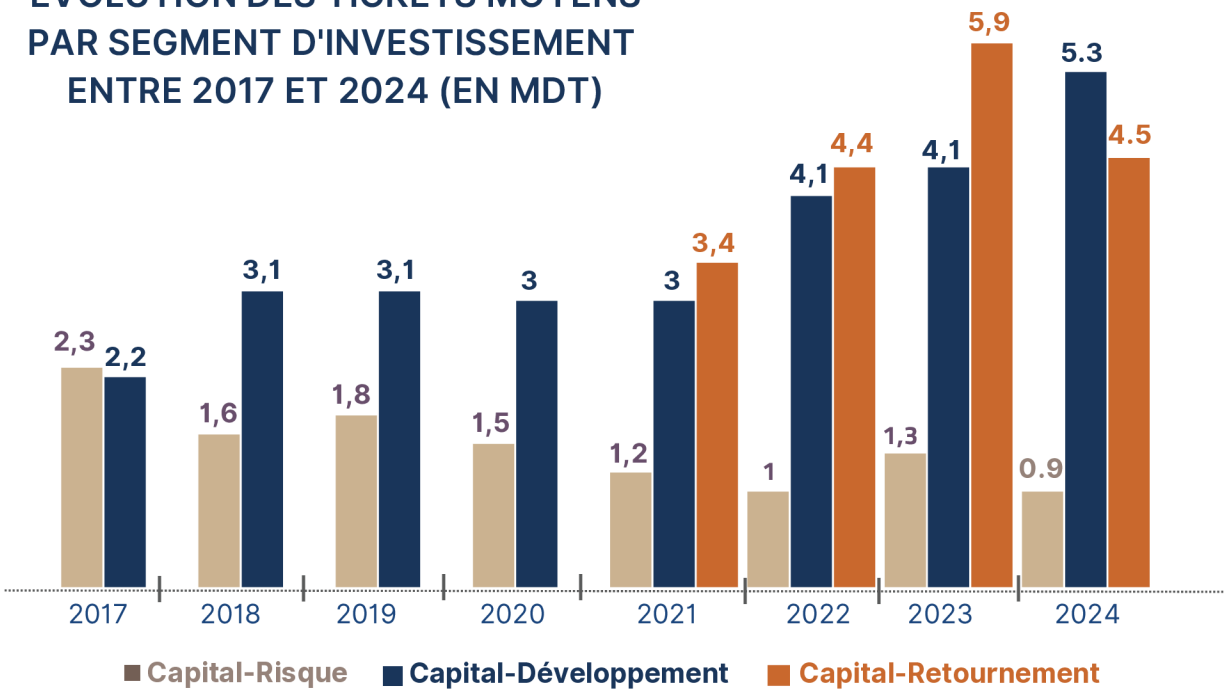

ÉVOLUTION DES TICKETS MOYENS PAR SEGMENT D'INVESTISSEMENT ENTRE 2017 ET 2024 (EN MDT)

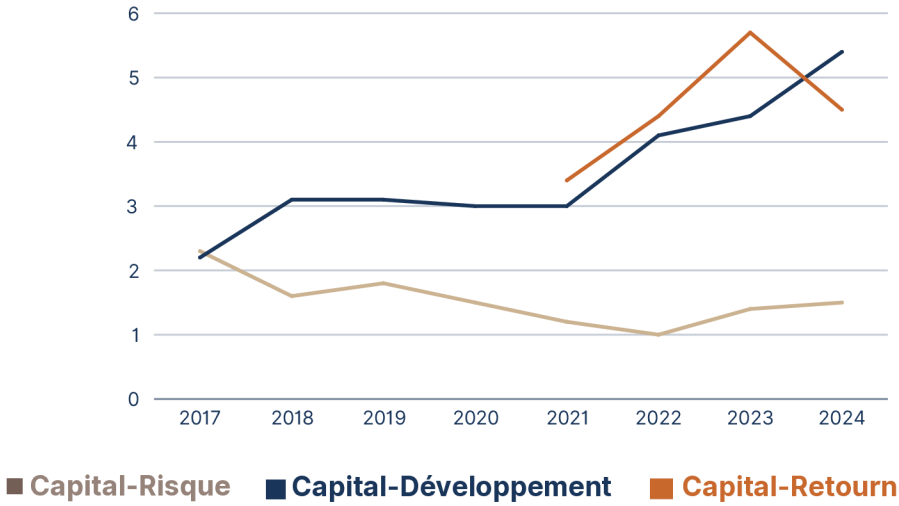

L'évolution des tickets moyens par segment révèle une préférence pour des opérations de moindre envergure en Capital-Risque, une augmentation significative des projets en Capital-Développement et un pic suivi d'une stabilisation des restructurations en Capital-Retournement.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES ENTRE 2018 ET 2024 (EN MDT)

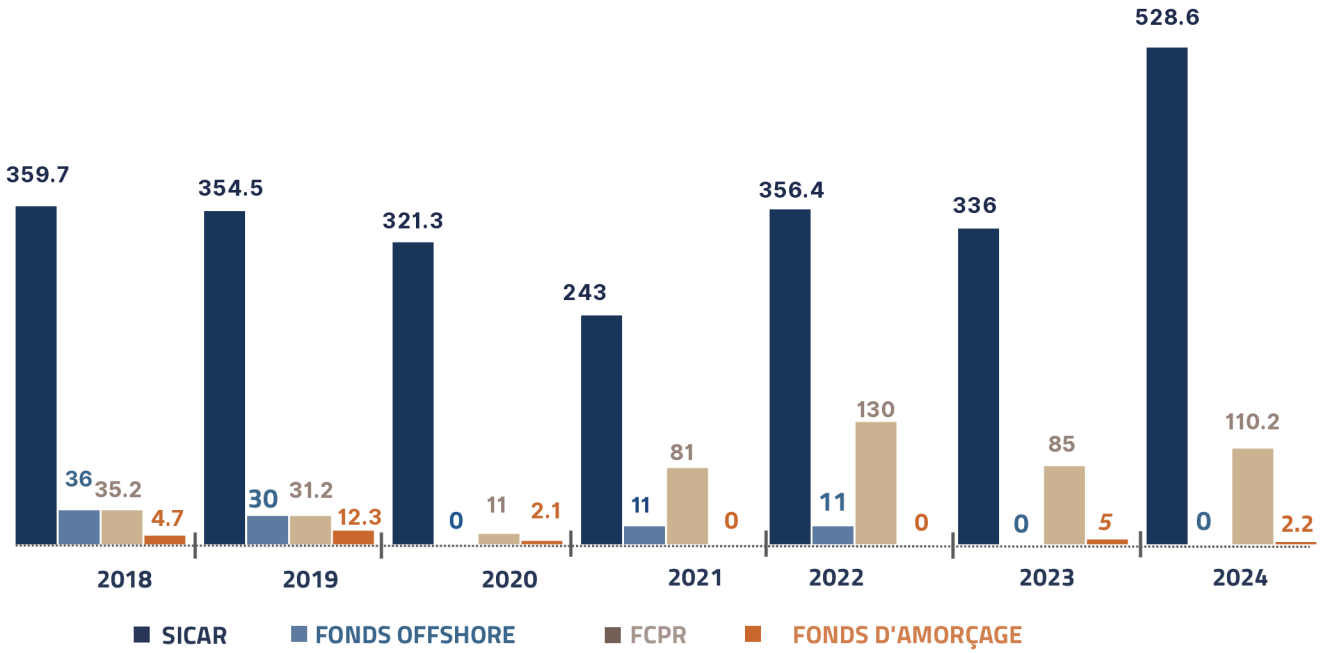

-L'évolution des investissements en fonction de la forme juridique des véhicules montre une dominance croissante des SICAR au détriment des autres véhicules.
-Un regain en 2022 pour les FCPR suivi d'une baisse en 2023 puis une reprise en 2024.
-Un déclin progressif depuis 2020 des Fonds Offshore est constaté jusqu'à leur disparition en 2024.

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2024 (MDT)

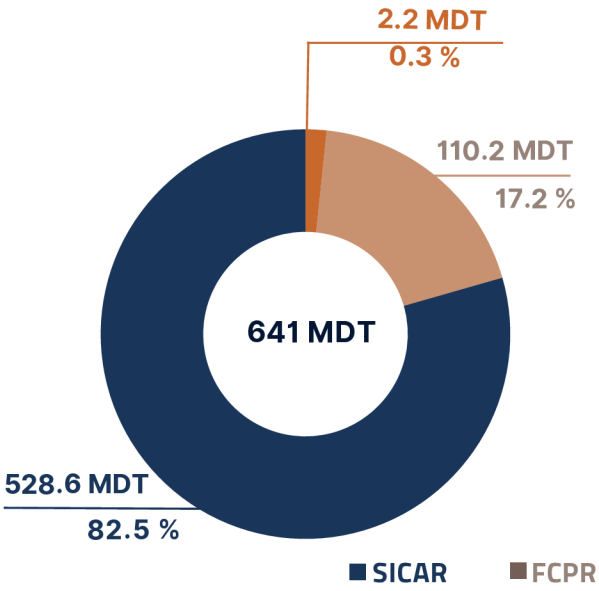

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2024

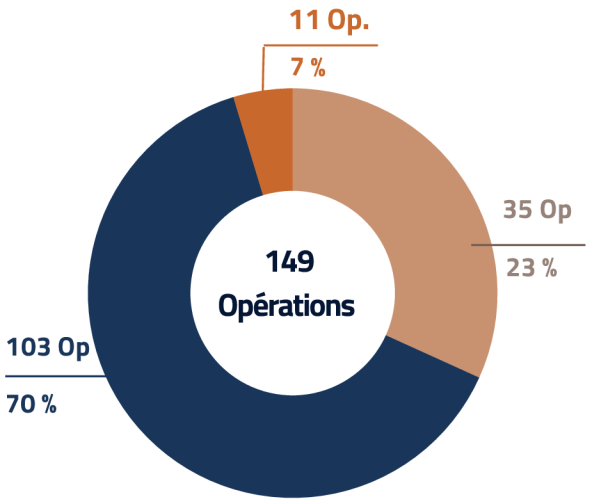

■ SICAR ■ FCPR ■ Fonds d'Amorçage

En 2024, la répartition des investissements selon la forme juridique des véhicules est dominée par les SICAR , qui atteignent un sommet de 528.6 MDT (82.5% des investissements de l'année) loin devant les FCPR (17.2%). Les Fonds d'amorçage sont très faibles à 2.2MDT (soit 0.3% du total). Cela indique que les SICAR mobilisent des tickets importants par opération, tandis que les FCPR et les Fonds d'Amorçage réalisent un plus grand nombre d'opérations avec des montants plus faibles.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2024

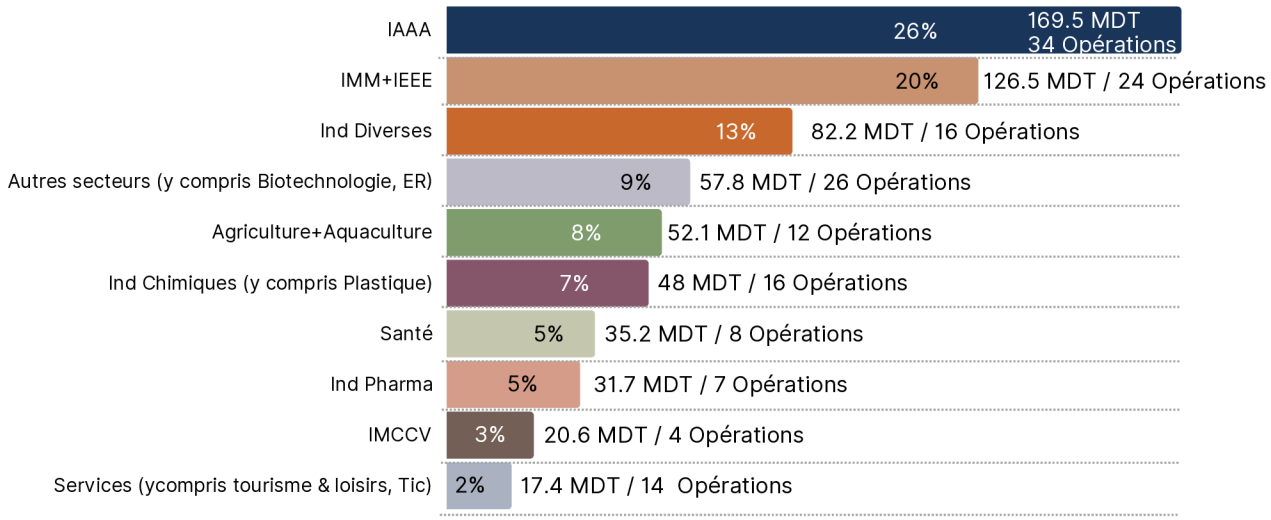

-En 2024, la répartition des investissements par secteurs d'activité est dominée par l' IAA (26% avec 169.5 MDT pour 34 opérations d'investissement) , les IMM et les IEEE (20% avec 126.5 MDT pour 24 opérations).
-Les industries diverses ont capté 13% des investissements. Les "Autres secteurs" (9%) et l'Agriculture et l'Aquaculture (8%) représentent des parts moins importantes, tandis que les secteurs de la santé et de l'industrie pharmaceutique ont capté seulement 5.5% et 5% des investissements de l'année mais avec des tickets moyens entre 4.4 MDT et 6.3 MDT

RÉPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR CADRE D'INTERVENTION EN 2024 (EN MDT) (*)

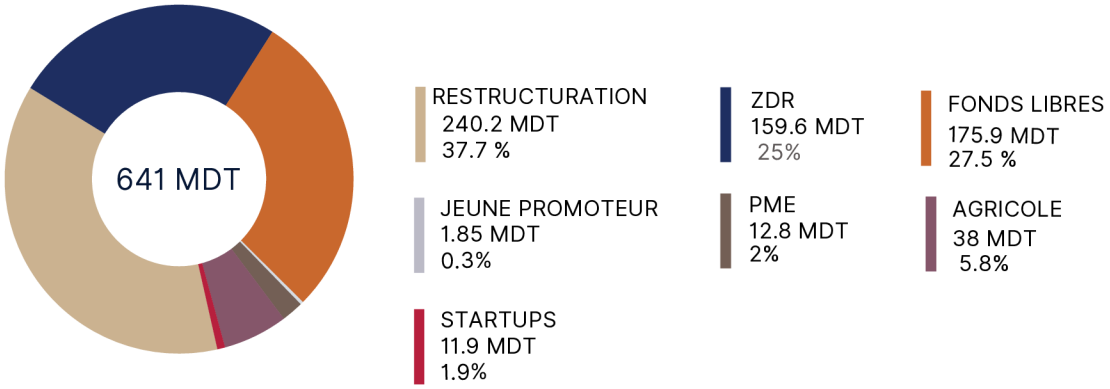

-La répartition des montants investis par cadre d'intervention révèle une concentration des ressources vers la Restructuration (37.7% des investissements avec 240.2 MDT), les ZDR (25% des investissements avec 159.6 MDT) et les Fonds Libres (27.5% des investissements avec 175.9 MDT).
Les investissements destinés aux Jeunes Promoteurs représentent des parts beaucoup plus faibles du total (0.3% des investissements avec 1.85 MDT), idem pour les PME (2%, 12.8 MDT), les Startups (1.9% des investissements avec 11.9 MDT) et le secteur Agricole (5.8% des investissements avec 38 MDT) .

RÉPARTITION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PAR CADRE D'INTERVENTION EN 2024

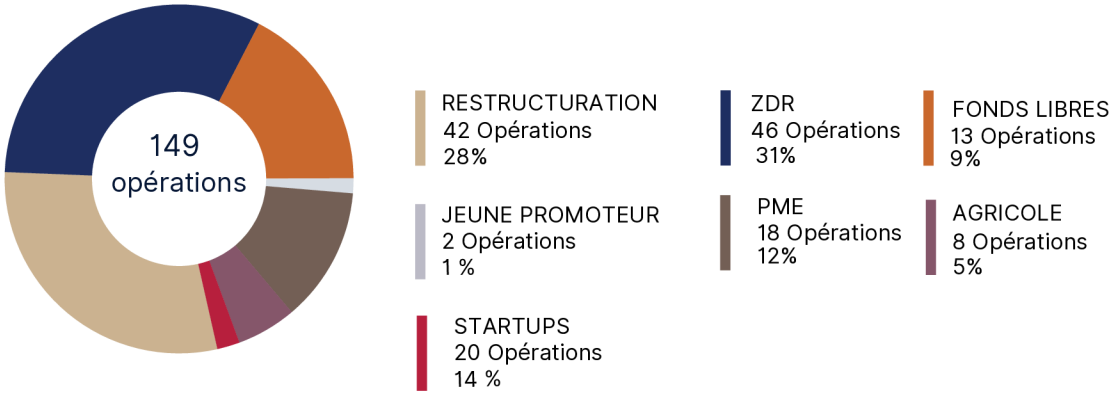

-La répartition du nombre d'opérations d'investissement par cadre d'intervention en 2024 met en évidence une dynamique différente de celle observée pour les montants investis.
-Les ZDR (31% avec 46 opérations) et la Restructuration (28% avec 42 opérations) concentrent le plus grand nombre d'opérations, suivies par les Startups (14% avec 20 opérations) et les PME (12% avec 18 opérations).
-Les Fonds Libres (9% avec 13 opérations), l'Agriculture (5% avec 8 opérations) et les Jeunes Promoteurs (1% avec 2 opérations) affichent un nombre d'opérations plus limité.

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS EN 2024

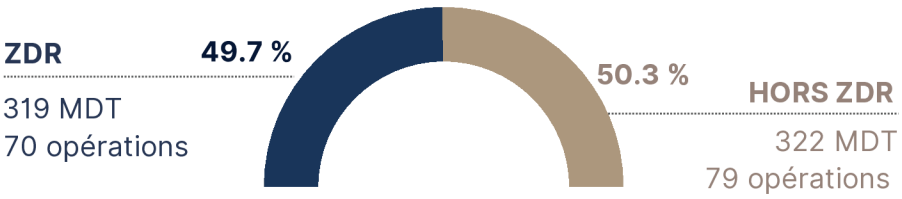

En 2024, la répartition géographique des investissements se fait de manière équilibrée entre les Zones de Développement Régional (ZDR) et hors ZDR, avec 319 MDT alloués en ZDR et 322 MDT Hors ZDR. Cependant, le nombre d'opérations est légèrement plus élevé hors ZDR (79 opérations) qu'en ZDR (70 opérations). Cela suggère que les investissements hors ZDR sont en moyenne de plus petite taille que ceux réalisés en ZDR.

CARTOGRAPHIE DES INVESTISSEMENTS PAR GOUVERNORATS EN 2024

Zone 1	Montant MDT
Ariana	8.4
Bizerte	62.6
Ben Arous	76.3
Manouba	5.5
Tunis	106.3
Total	**259.1**

Zone 2	Montant MDT
Béja	17.7
Jendouba	13.1
Kef	18.4
Kairouan	72.0
Kasserine	6.0
Sidi Bouzid	10.0
Siliana	0.0
Total	**137.2**

Zone 3	Montant MDT
Monastir	0
Mahdia	0
Sfax	86.3
Nabeul	18.8
Zaghouan	112.5
Sousse	0.9
Total	**218.5**

Zone 4	Montant MDT
Gabès	9.0
Gafsa	10.0
Kébili	7.2
Tozeur	0.0
Médenine	--
Tataouine	0.0
Total	**26.2**

La cartographie des investissements révèle une forte concentration des investissements dans les gouvernorats du grand Tunis qui capte 40% du total (avec 259.1 MDT), suivie de la Zone 3 avec 34% (soit 218.5 MDT) et de la Zone 2 avec 22% (137.2 MDT). La Zone 4 qui regroupe les gouvernorats du Sud, ne reçoit que 4% des investissements (avec 26.2 MDT).
-Pour la 1ere fois des investissements sont réalisés dans des entreprises étrangères. Il s'agit de 2 opérations de 216Capital Ventures pour un montant de 2 MDT dans des startups américaines

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR INSTRUMENTS FINANCIERS (EN 2024)

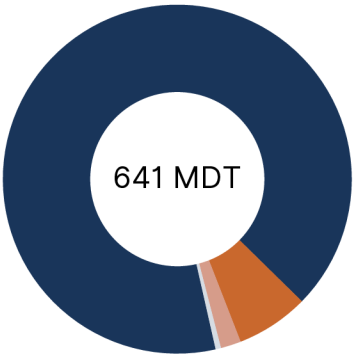

ACTIONS ORDINAIRES
579.2 MDT
90.3 %

COMPTES COURANTS ASSOCIES
47.6 MDT
7.4 %

OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS
9.1 MDT
1.4 %

AUTRES INSTRUMENTS (PARTS SOCIALES,ACTIONS PRIVILÉGIESS, SAFE) 5.1 MDT
0.8 %

En 2024, la répartition des investissements par instruments financiers est fortement dominée par les Actions Ordinaires, qui représentent 90.3 % du total avec 579.2 MDT.
Les Comptes Courants Associés représentent une part plus modeste (7.4% avec 47.6 MDT), la part des Obligations Convertibles en Actions représentent 1.4% du total avec 9.1 MDT alors que les Autres Instruments (parts sociales, actions privilégiées et SAFE (simple agreement for future equity)) représentent 0.8% du total avec 5.1 MDT, sont très faiblement utilisés.
Nous comptabilisons pour la 1ere fois l'instrument Safe à travers 2 opérations d'investissement de 2 MDT

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TAILLE DE L'EFFECTIF DANS LES ENTREPRISES EN 2024 (*)

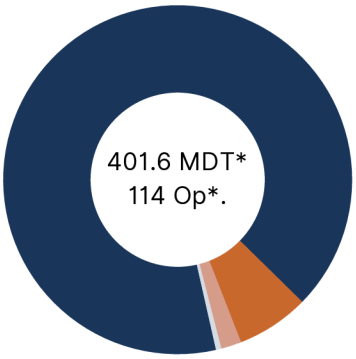

MOINS DE 10 SALARIÉS
22 OPERATIONS
18.8 MDT (3.5%)

ENTRE 50 ET 200 SALARIES
28 OPERATIONS
88 MDT (22 %)

ENTRE 10 ET 49 SALARIES
46 OPERATIONS
148.9 MDT (37.5%)

PLUS DE 200 SALARIES
18 OPERATIONS
145.9 MDT (37%)

(*) 239.4 MDT investis dans 35 opérations non communiqués

la répartition des investissements par taille de l'effectif dans les entreprises montre que les entreprises de taille moyenne (entre 10 et 49 salariés) et les grandes entreprises (plus de 200 salariés) captent la majorité des fonds, avec respectivement 37.5% (148.9 MDT) et 37% (145.9 MDT) du total. Les entreprises de taille intermédiaire (entre 50 et 200 salariés) reçoivent une part plus modeste des investissements (22%, 88 MDT), tandis que les très petites entreprises (moins de 10 salariés) ne bénéficient que d'une faible part des investissements (3.5%, 18.8 MDT).

LES DÉSINVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION DE DESINVESTISSEMENTS ENTRE 2020 ET 2024 EN MDT

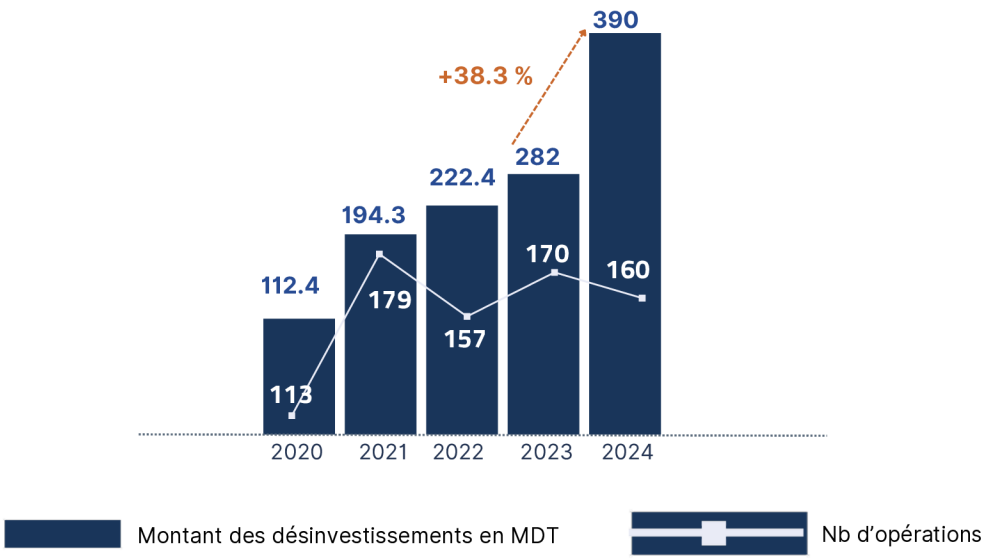

-Nette progression des désinvestissements a été enregistrée entre 2020 et 2024, avec une augmentation significative de 38.3% en 2024, atteignant 390 MDT.
Parallèlement, le nombre d'opérations de désinvestissement a connu des fluctuations, culminant en 2021, puis diminuant progressivement pour se stabiliser en 2024 (160 opérations).
Cette tendance montre que les désinvestissements sont de plus en plus importants en termes de montant, mais concernent un nombre d'opérations relativement stable.
-La répartition des montants désinvestis par forme juridique des véhicules révèle une prédominance des SICAR (89% du total avec 347 MDT et 143 opérations).Les FCPR représentent une part plus modeste (10.7% avec 42 MDT et 13 opérations), tandis que les Fonds d'Amorçage sont quasiment inexistants (0.3%, 1 MDT et4 opérations).

RÉPARTITION DES MONTANTS DESINVESTIS EN FONCTION DE LA FORME JURIDIQUE DES VÉHICULES EN 2024 (MDT)

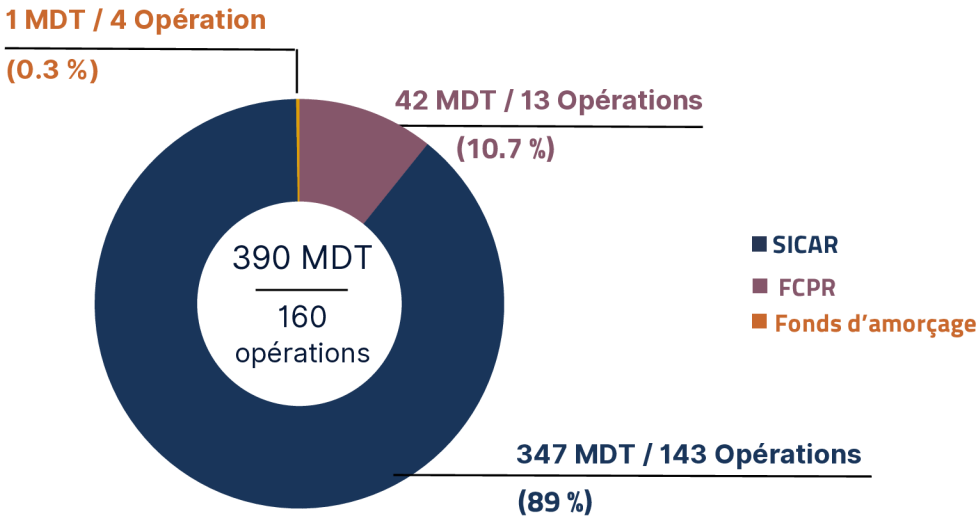

LES DÉSINVESTISSEMENT PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2024 (EN MDT)

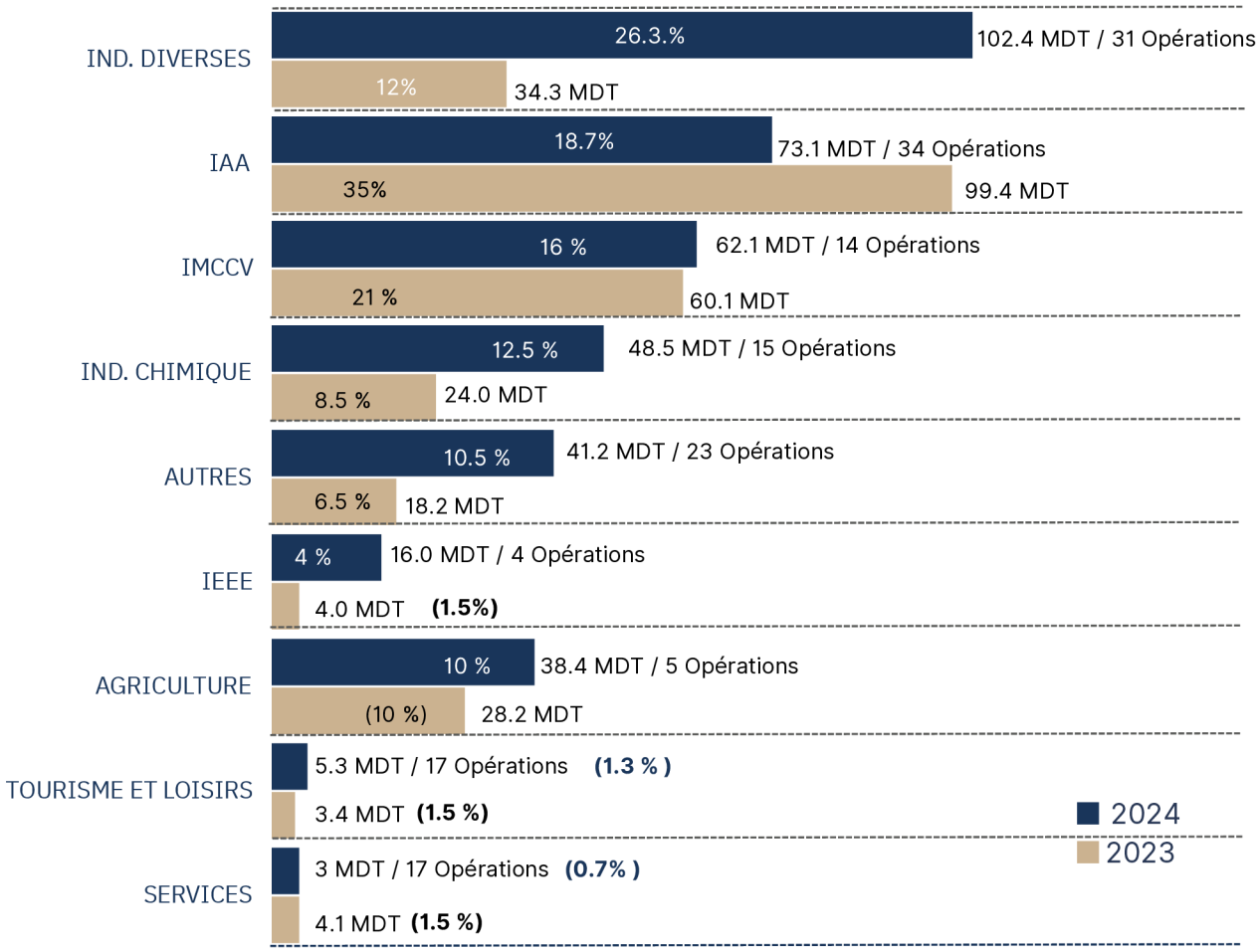

-Les Industries Diverses et les Indsutries agroalimentaires sont les secteurs qui ont enregistré le plus de sorties représentant respectivement 26.3% avec 102.4 MDT et 18.7% avec 73.1 MDT du total des désinvestissements.
Les secteurs IMCCV et Ind. Chimique enregistrent également des désinvestissements significatifs, tandis que les secteurs tels que "Autres", IEEE, Agriculture, Tourisme et Loisirs et Services représentent des parts plus faibles.

RÉPARTITION DES DÉSINVESTISSEMENTS PAR TYPE DE SORTIES EN 2024

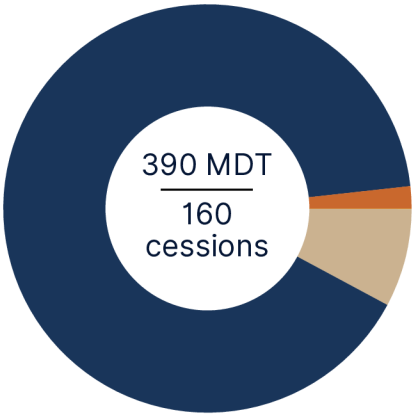

- Sortie à des institutions financières
  0.2 MDT - 0.05 %
  1 opération
- Sortie industrielle
  30 MDT - 8 %
  10 opérations
- Sortie interne (promoteur)
  353 MDT - 90.5 %
  141 opérations
- Sortie sur le marché boursier
  6.8 MDT - 1.5 %
  8 opérations

Nette prédominance des sorties internes qui représentent 90.5% du total (353 MDT) pour 141 opérations. Les sorties industrielles représentent une part plus modeste (8% avec 30 MDT) pour 10 opérations, tandis que les sorties sur le marché boursier (1.5%, 6.8 MDT) et vers des institutions financières (0.05%, 0.2 MDT) sont insignifiantes.

CARTOGRAPHIEDES DÉSINVESTISSEMENTS EN 2024 (*)

Zone 1	Montant MDT
Ariana	0.1
Bizerte	1.3
Ben Arous	41.1
Manouba	--
Tunis	3.8
Total	**46.3**

Béja	7.1
Jendouba	0.3
Kef	0.3
Kairouan	44.5
Kasserine	0.2
Sidi Bouzid	50.2
Siliana	0.04
Total	**102.6**

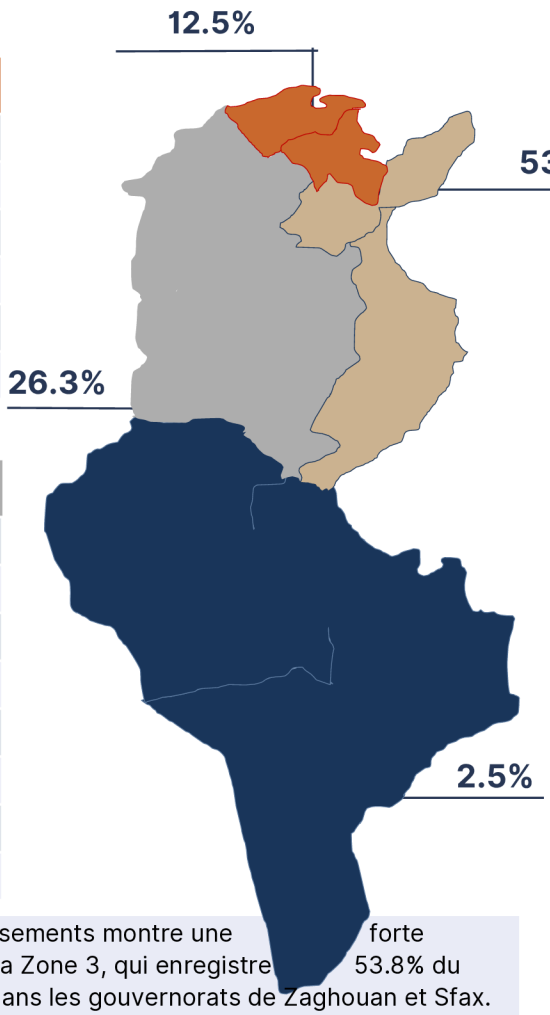

Zone 3	Montant MDT
Monastir	5.1
Mahdia	--
Sfax	45.1
Nabeul	15.2
Zaghouan	128.9
Sousse	15.4
Total	**209.7**

Gabès	8.6
Gafsa	0.018
Kébili	0.2
Tozeur	0.3
Médenine	0.9
Tataouine	--
Total	**10.0**

La cartographie des désinvestissements montre une forte concentration des sorties dans la Zone 3, qui enregistre 53.8% du total (209.7 MDT), notamment dans les gouvernorats de Zaghouan et Sfax. Suivie de la Zone 2 avec 26.3% (102.6 MDT), tirée par Kairouan et Sidi Bouzid. La Zone 1, Tunis et sa périphérie, enregistre un niveau de sorties plus faible (12.5%, 46.3 MDT). Les gouvernorats du Sud (Zone 4) sont les moins touchés par les désinvestissements (2.5%, 10 MDT).

(*): 3 OPÉRATIONS POUR UN TOTAL DE 21.4 MDT NON COMMUNIQUEES

LES INVESTISSEMENTS GARANTIS PAR LA SOTUGAR EN 2023 ET 2024 (EN MDT)

MONTANTS GARANTIS

LES MEMBRES LES PLUS ACTIFS EN 2024

	INVESTISSEUR EN CAPITAL	Montants Investis en MDT	Nombre de Projets Investis
+1 ▲	1. BIAT CAPITAL RISQUE	170.0	16
-1 ▼	2. SICAR AMEN	124.0	19
==	3. ZITOUNA CAPITAL	70.9	13
+6 ▲	4. SICAR INVEST-BNA	66.3	22
==	5. BT SICAR	50.4	8
+2 ▲	6. ATTIJARI SICAR	41.2	8
-3 ▼	7. BH EQUITY	31.8	12
-1 ▼	8. SOFIA CAPITAL RISK	19.4	5
-3 ▼	9. MAC PRIVATE MANAGEMENT	12.7	5
	10. UGFS	9.4	16

UGFS fait son entrée en 2024 dans ce classement au 10è rang

ATIC | Association Tunisienne des **Investisseurs en Capital**

Rapport d'Impact **2024**

INTRODUCTION

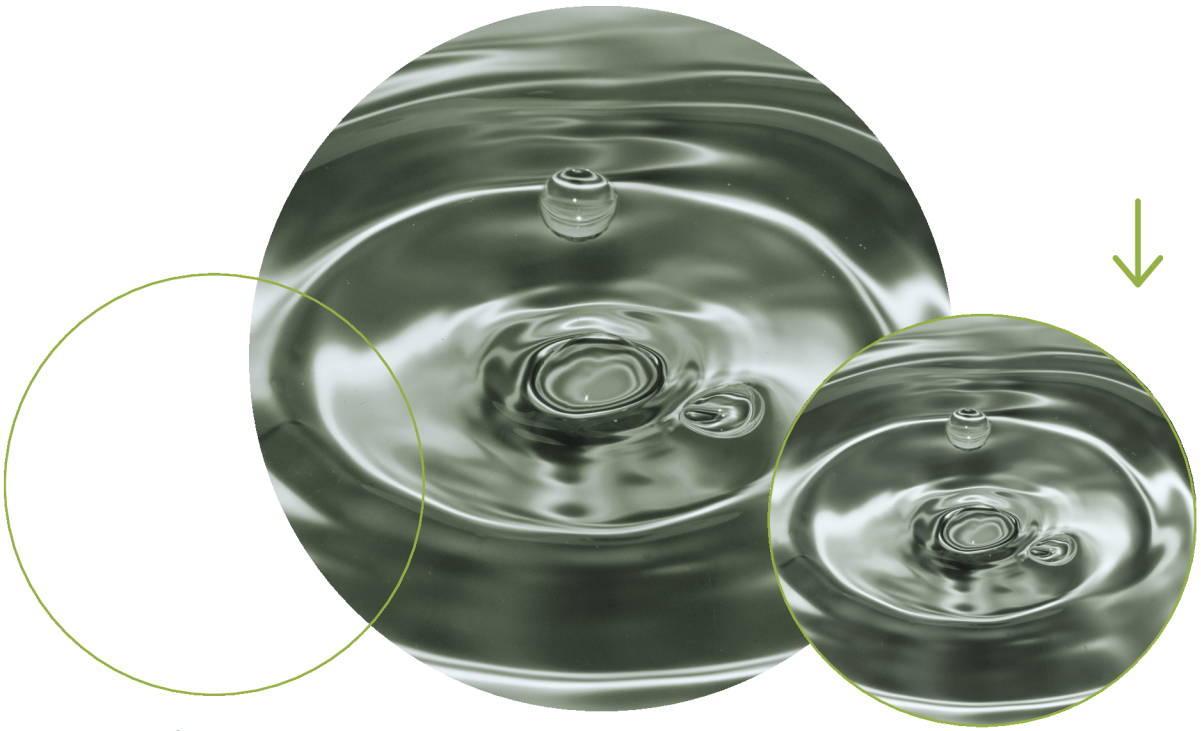

Face aux défis environnementaux et sociaux croissants, les investisseurs sont appelés à jouer un rôle actif dans la construction d'un avenir durable et équitable. Dans ce contexte, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est devenue un impératif stratégique qui contribue à assurer la pérennité et la performance des

Consciente de cette évolution et du rôle important que joue le capital-investissement dans la transition vers une économie durable, l'ATIC oeuvre à promouvoir l'intégration des critères ESG auprès de ses membres. Cet engagement se manifeste par une approche multidimensionnelle à travers le plaidoyer, la sensibilisation et la formation de ses adhérents aux principes de la finance durable, à la mise en œuvre de stratégies ESG ambitieuses et à la recherche d'opportunités de partenariats pour le développement de solutions de mesure d'impact mutualisés, convaincus que la rentabilité et la durabilité peuvent aller de pair et que l'investissement responsable peut être un important levier de croissance économique et sociale investissements à long terme.

NOTRE MISSION

- Création d'un écosystème favorable à l'investissement d'impact,
- Sensibilisation, Renforcement des capacités,
- Collaboration et partenariats stratégiques.

STARTUPS ET PROJETS INNOVANTS DANS LE SECTEUR VERT: POUR UNE REGLEMENTATION ET DES FINANCEMENT ADAPTES

L'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) en partenariat avec l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)ont organisé jeudi 31 octobre 2024 au Centre des Expositions du Kram un atelier ayant pour thème le "Financement des PME innovantes et des startups dans l'économie verte".
Cet événement s'est déroulé en marge duSalon international de l'investissement agricole "SIAT 2024".

L'évènement a permis de rassembler les différents acteurs de l'écosystème – startuppers, PME, investisseurs et décideurs – afin d'explorer les solutions de financement disponibles, de mieux comprendre le cadre légal et réglementaire tunisien favorisant l'investissement vert et de sensibiliser à l'attractivité croissante de ce secteur porteur.

L'atelier a été l'occasion de présenter les différentes sources de financement disponibles pour les projets verts ainsi que les programmes d'accompagnement offerts aux projets innovants.

Les mécanismes d'investissement vert et les solutions de financement alternatives ont également été abordés. L'événement a permis d'expliquer le cadre légal et réglementaire tunisien relatif à l'investissement vert et à l'agriculture durable. Il a offert une plateforme de rencontre essentielle entre startupper et investisseurs, facilitant ainsi des opportunités de financement pour les PME et les startups du secteur vert préalablement sélectionnées.

Par ailleurs, l'atelier a contribué à sensibiliser les décideurs et les investisseurs à l'attractivité du financement des entreprises innovantes dans l'économie verte.
Enfin, il a favorisé le partage d'idées et l'échange sur les meilleures pratiques visant à construire un écosystème propice à l'émergence de projets innovants et durables.

ATELIER ATIC - NEW SILK ROADS : CATALYSER L'INVESTISSEMENT VERT EN TUNISIE:

Dans le cadre de son engagement continu en faveur d'un développement économique durable et innovant en Tunisie, l'ATIC a co-organisé avec l'ONG néerlandaise « New Silk Roads » un atelier thématique intitulé : « Investir dans l'économie verte », mercredi 21 Février 2024 au siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Face à l'urgence climatique et à la reconnaissance croissante du potentiel de l'économie verte, il est devenu impératif de mobiliser les capitaux et de fédérer les acteurs autour des opportunités d'investissement durable.

L'atelier a réuni un public ciblé composé d'investisseurs, de décideurs et de dirigeants d'entreprises, créant une occasion privilégiée pour :

- Mettre en lumière le potentiel et la viabilité du financement des entreprises vertes auprès de la communauté des investisseurs, en démontrant comment allier rentabilité financière et impact environnemental positif.
- Stimuler des échanges constructifs sur les opportunités offertes par les financements mixtes (blended finance) et aborder les spécificités et les évolutions nécessaires du cadre réglementaire tunisien pour encourager l'investissement vert.
- Initier une réflexion collective pour établir les fondements d'une stratégie nationale ou sectorielle concertée, visant à débloquer et orienter efficacement les flux d'investissement vers l'économie verte.

INDICATEURS DES INVESTISSEURS EN CAPITAL MEMBRES DE L'ATIC

1 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2025

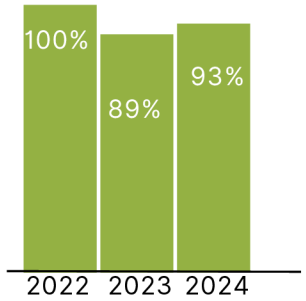

Investir dans de nouvelles entreprises

93% des répondants prévoient d'investir dans de nouvelles entreprises en 2025

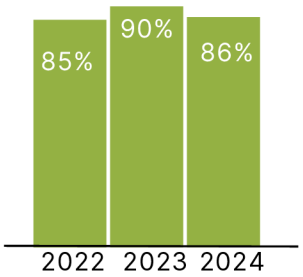

Recherche de sorties

90% des Sicar et des SDG déclarent avoir l'intention de prospecter des opportunités de cessions totales ou partielles en 2025

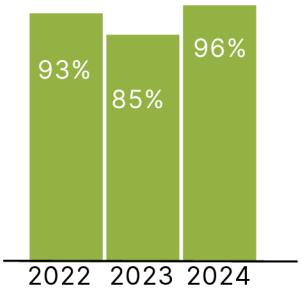

Gérer les entreprises en portefeuille

96% des Sicar et des SDG ont l'intention de continuer à gérer les entreprises en portefeuilles, contre 85% en 2024

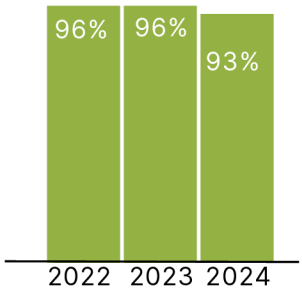

Lever des fonds

93% des Sicar et des SDG ont l'intention de lever des fonds en 2025 contre 96% une année auparavant

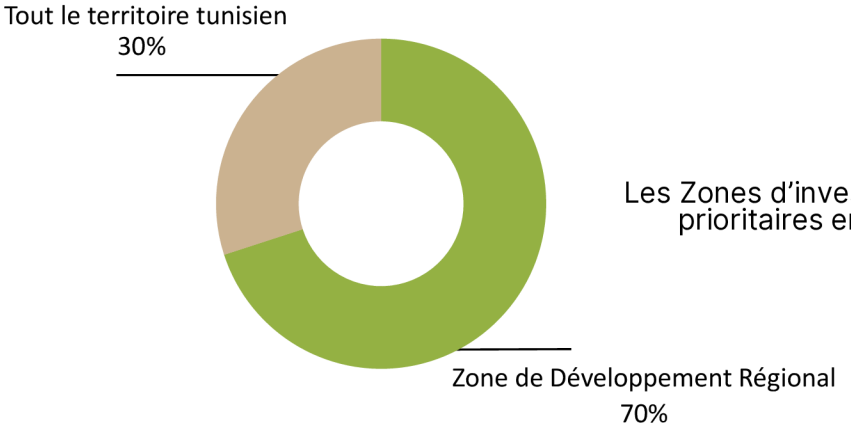

Les Zones d'investissement prioritaires en 2025

70% des Sicar et des SDG considèrent l'investissement dans les Zones de Développement Régional comme une priorité pour 2025.

2 - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

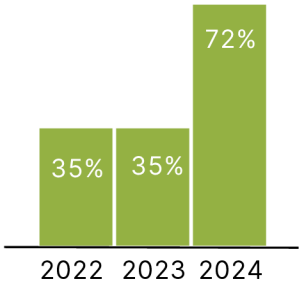

Formalisation de la Politique RSE

72% des répondants affirment disposer d'une politique RSE formalisée qui définit leur engagement sociétal.

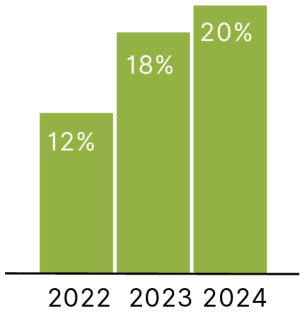

Création d'une structure dédiée à la RSE

20% des Sicar et des SDG déclarent posséder une structure dédiée et/ou un cadre en charge de la RSE .

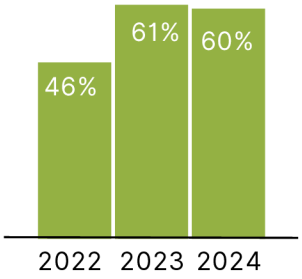

Formaton des équipes aux enjeux de l'IR

60% des répondants affirment que leurs équipes sont sensibilisées et formées aux enjeux ESG

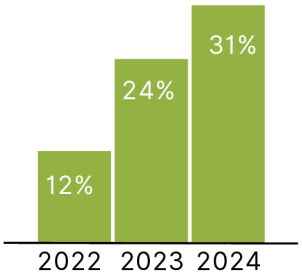

Communication

31% des répondants déclarent communiquer publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable contre 24% en 2023

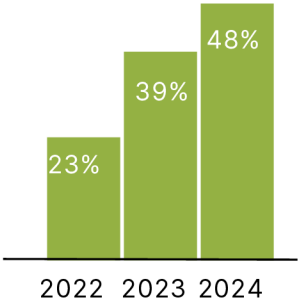

Intégration d'indicateurs de mesure quantifiables

48% des Sicars et des SDG intègrent des indicateurs de mesure quantifiables pour mesurer leurs engagements dans le cadre de la politique RSE (parité hommes/femmes, projets non polluants, actions au niveau local ou régional ou autres) et communiquent publiquement sur leur engagement d'investisseur responsable contre 39% en 2023

3 - PRATIQUES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET INTEGRATION DE CRITERES ESG

Importance de l'ESG dans les décisions d'investissement

85% des répondants confirment qu'il existe un consensus au niveau du management sur l'importance d'intégrer l'ESG dans les décisions d'investissements.

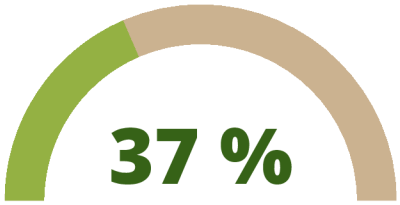

Principes de l'Investissement Responsable (PRI)

7% seulement des répondants affirment être signataires des PRI, mais 37% ont l'intention de signer les PRI ou des initiatives semblables en 2025.

Fonds verts et bleus

3 SDG ont déclaré avoir déjà crée des fonds verts et des fonds liés aux ODD

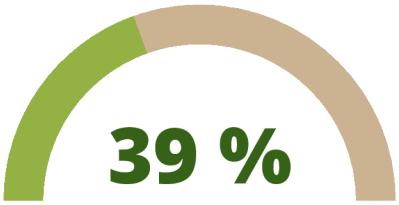

Lancement de fonds verts et bleus

39% des répondants ont l'intention de créer des fonds verts, bleus ou des fonds liés aux ODD en 2025

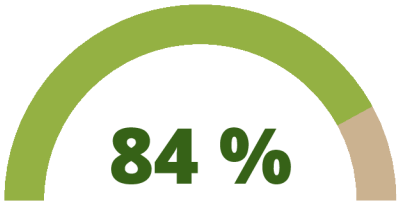

Intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement

- 84% des répondants déclarent intégrer plus fréquemment l'ESG dans le processus d'investissement, mais qu'ils ajustent rarement les modèles en fonction des données ESG.
- 73% des répondants affirment prendre les critères ESG en amont (lors de la levée de fonds).
- 27% des répondants déclarent appliquer l'ESG integration framework du PRI.

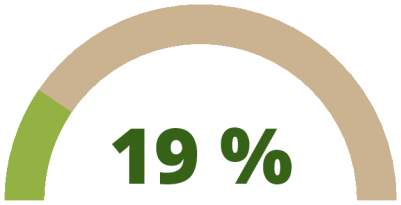

Levées de fonds et non conformité ESG

19% des répondants affirment avoir refusé des levées de fonds à cause des risques ou des non conformité ESG (contre 16% en 2023)

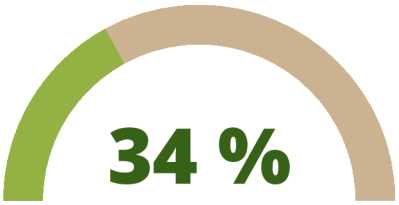

Exigences de reporting et d'indicateurs ESG

34% des investisseurs affirment demander à leurs sociétés en portefeuille des reporting complets ou une liste d'indicateurs ESG mais n'exigent pas de referentiel de reporting particulier

Normes de reporting et indicateurs ESG harmonisés

Tous les investisseurs déclarent qu'il serait plus utile que les émetteurs et les investisseurs s'accordent sur une norme unique de reporting ESG afin de rationnaliser le processus de collecte de données et produire davantage de données.

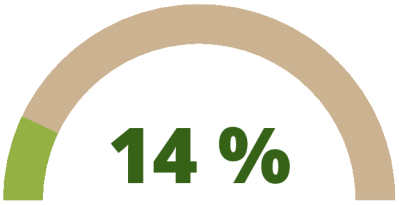

Réalisation de due diligences / audits ESG

14% des répondants affirment mener des due diligences ou des audits ESG lors de leurs opérations d'acquisition ou de cessions (14% en 2023)

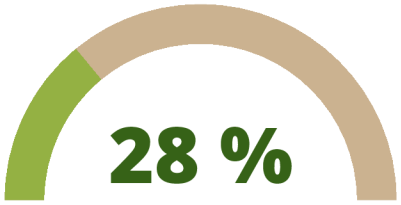

Evaluation de l'impact

28% des répondants déclarent avoir pris des mesures pour évaluer l'impact de leurs projets investis sur l'environnement (21% en 2023)

Indicateurs déterminants dans la décision d'investissement

La bonne gouvernance demeure le critère déterminant dans décision d'investissement (96% des répondants)

4 - PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

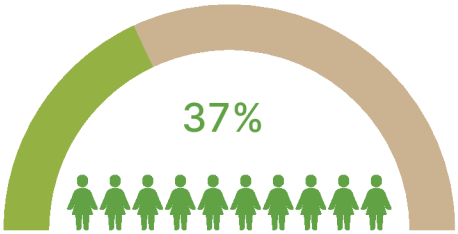

Pourcentage des femmes dans les équipes de gestion des Sicars et des Sociétés de Gestion

Les femmes représentent en moyenne 37 % de l'effectif dans les équipes de gestion des Sicars et Sociétés de Gestion répondantes.

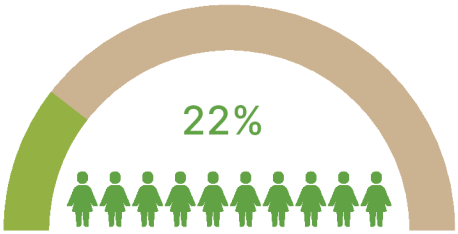

Pourcentage des femmes dans les Comités d'investissement

Les femmes représentent 22% de l'effectif des membres dans les Comités d'investissement contre 21% en 2023.

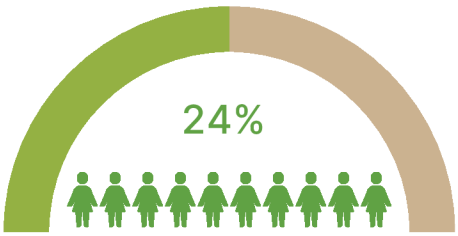

Pourcentage des femmes dans les organes de décision

Les femmes représentent 24% de l'effectif dans les organes de décisions

5- GOUVERNANCE DANS LES SICARS ET LES SOCIÉTES DE GESTION

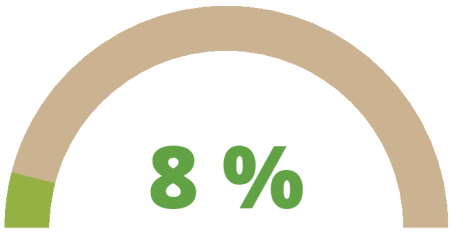

Pourcentage de membres indépendants dans les Conseils d'administration

8% de membres dans les Conseils d'administration des Sicars et Sociétés de gestion répondants sont des membres indépendants (contre 14% en 2023).

Rapport D'Activité

VEILLE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE: PRINCIPAUX TEXTES PUBLIES EN 2024

La Loi de Finances de 2024 Loi 48-2024 du 9 Déc 2024

La loi a prévu des mesures importantes pour les investisseurs en capital en Tunisie qui ont concerné notamment deux aspects:

I. Les impôts directs

Financement des restructurations : Prolongation de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2026, des délais pour les sociétés d'investissement à capital développement pour investir dans des entreprises en restructuration et bénéficier d'avantages fiscaux.

Financement participatif : Les revenus réinvestis via des plateformes de financement participatif peuvent bénéficier d'avantages fiscaux comme prévu par la loi. Exonération de TVA sur les intérêts des prêts via ces plateformes.

II. Les procédures fiscales

-Déclaration d'existence simplifiée : Les entreprises peuvent déposer leur déclaration d'existence et obtenir leur carte d'identification fiscale électroniquement.

-Facturation électronique :

Renforcement des sanctions pour non-respect de la facturation électronique (amendes pour factures papier et factures électroniques non conformes).

Les sanctions pour les infractions liées à l'émission de factures papier et au transport de marchandises sans copies électroniques seront appliquées à partir du 1er juillet 2025.

-Régularisation fiscale : Possibilité pour les personnes physiques et morales de régulariser leur situation concernant :

Dettes fiscales (abandon des pénalités si paiement unique avant le 30 juin 2025, ou échéancier).

Pénalités administratives (abandon partiel si paiement unique, ou échéancier).

Omissions dans les déclarations (abandon total des pénalités, dépôt des déclarations rectifiées avant le 20 juin 2025).

Pénalités et amendes financières (abandon total si paiement unique, ou échéancier).

La loi n° 41-2024 du 2 août 2024 : Révision du régime des chèques

Cette législation actualise le cadre juridique applicable aux chèques, en se focalisant particulièrement sur la problématique des émissions sans provision. Elle introduit de nouvelles approches pour la gestion de ces incidents, notamment par une révision du régime des sanctions, afin de favoriser la régularisation par les émetteurs et de renforcer la fiabilité de cet instrument de paiement dans l'environnement économique et financier tunisien.

La Circulaire de la BCT n° 2024-14 : Modernisation des Procédures Bancaires relatives aux Chèques en Tunisie

La circulaire du 21 novembre 2024 vise à renforcer la sécurité des paiements par chèque, à lutter contre la fraude et à moderniser les procédures bancaires, tout en tenant compte des besoins des clients et des évolutions technologiques.

Elle remplace la circulaire de 2007 et s'aligne sur les récentes modifications du Code de Commerce introduites par la loi n° 2024-41.

Points clés :

-Renforcement des mesures de diligence pour la délivrance de formules de chèque et l'identification des titulaires de compte.

-Introduction progressive des chèques barrés généralisés, avec des exceptions motivées et des plafonds de montants fixés en fonction de la solvabilité du client.

-les informations des mentions obligatoires augmentent (notamment valeurs maximale et date de validité).

-Centralisation par la BCT des informations relatives aux interdictions légales et judiciaires d'utilisation de chèques, avec des procédures claires pour leur levée.

-Mise en place d'une plateforme électronique pour les transactions par chèque, offrant des services aux clients et facilitant la gestion des incidents de paiement.

-Encadrement strict des délais de présentation, de régularisation et d'établissement des certificats de non-paiement.

-Renforcement de l'information du bénéficiaire sur l'état de la provision et les suites données au chèque.

-Les banques sont pleinement responsables de la transmission correcte des informations à la BCT et du respect des procédures.

- Mesures spécifiques pour les chèques émis avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-41, notamment en matière de régularisation des incidents de paiement.

La Circulaire n° 2024-2 : Transparence et Encadrement des Pratiques Commerciales et Tarifaires des Institutions Financières

Cette circulaire établit les règles que les banques et institutions financières doivent respecter en matière de commercialisation et de tarification des produits et services.
Elle met l'accent sur la transparence, la communication claire avec les clients et la protection des données personnelles.
Les institutions doivent définir une politique de commercialisation et de tarification, soumise à l'approbation de leur organe d'administration.
La Banque Centrale de Tunisie doit être informée en amont de la commercialisation de nouveaux produits ou services et peut s'y opposer. Les banques ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour se conformer à ces nouvelles directives.

La Circulaire n° 2024-01: Renforcement de la Gestion des Risques et des Engagements dans le Secteur Bancaire Tunisien

Cette circulaire met à jour les directives concernant la gestion des risques dans les banques tunisiennes. Elle abroge et remplace l'annexe III de la circulaire n° 91-24. Elle entre en vigueur à partir de sa date de publication et s'applique dès l'exercice 2023.
La circulaire actualise la méthodologie de calcul des provisions collectives pour les engagements financiers, segmentant les clients par secteur d'activité afin d'affiner l'évaluation des risques.
Elle vise à garantir une meilleure couverture des risques potentiels au sein des institutions financières.

La Note commune N° 1/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note explicite les mesures d'assouplissement pour la régularisation des créances fiscales, des amendes et condamnations, et des déclarations fiscales, en permettant des abandons de pénalités et des paiements échelonnés, tout en indiquant les conditions, les délais, et les types de créances concernées.

La Note commune N° 4/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note expose les mesures incitatives favorisant les introductions en bourse, en accordant une prorogation du délai aux sociétés mères et holdings pour bénéficier d'exonérations relatives aux plus-values sur les apports d'actions, et en précisant les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

La Note commune N° 7/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note explicite l'institution d'une taxe conjoncturelle pour les exercices 2024 et 2025, ciblant les établissements bancaires et financiers ainsi que les compagnies d'assurance, calculée sur la base des bénéfices avec un seuil minimal de 10 000 dinars et non-déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

La Note commune N° 10/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note analyse les incitations fiscales pour les dépenses de recherche et développement dans les secteurs de l'économie verte, bleue et circulaire, en augmentant les plafonds de déduction et en intégrant les dépenses d'innovation, tout en spécifiant les critères et les conditions d'application de ces dispositifs.

La Note commune N° 12/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note traite des mesures incitatives pour la création d'entreprises, notamment par l'exonération d'impôt pour les entités nouvellement créées durant 4 ans, et par l'octroi d'avantages fiscaux additionnels dans les zones de développement régional, en spécifiant les conditions, les entreprises concernées, et les limites de ces exonérations.

La Note commune N° 13/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note vise à stimuler l'adoption d'équipements et de matériels de production d'énergies alternatives et renouvelables par les entreprises, en leur offrant une déduction supplémentaire sur leurs amortissements, tout en explicitant les entités concernées, les actifs éligibles et les modalités de cette déduction.

La Note commune N° 16/2024 publiée par le Ministère des Finances

Cette note présente les mesures d'incitation au financement de projets dans les domaines de l'économie verte, bleue et circulaire, par la déduction des revenus réinvestis, en définissant le champ d'application de cette déduction et les définitions concernées, et en précisant les conditions et restrictions applicables.

Le Règlement du CMF du 11 novembre 2024

Conformément à la loi n°2020-37 et au décret n°2022-765, le Conseil du Marché Financier (CMF) a officialisé un nouveau règlement encadrant le financement participatif en valeurs mobilières.
L'objectif premier est de dynamiser le financement entrepreneurial. Le crowdfunding est ainsi promu en tant qu'outil novateur au service des startups et des PME. Il vise également à faciliter l'accès aux capitaux, en permettant aux porteurs de projets de lever des fonds directement auprès du public via des plateformes numériques. Les investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou particuliers, sont quant à eux encouragés à diversifier leurs portefeuilles grâce à la souscription à différents instruments (actions, obligations, sukuks). Un cadre réglementaire clair est mis en place par le CMF dans le but de sécuriser les opérations et de protéger les investisseurs, tout en garantissant la transparence.

TEMPS FORTS 2024

LE CAPITAL RETOURNEMENT

L'ATIC EXPLORE LES SYNERGIES AVEC LES PROCÉDURES COLLECTIVES POUR SAUVER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Face aux difficultés croissantes rencontrées par de nombreuses entreprises tunisiennes, l'ATIC a mercredi 15 mai 2024 une rencontre-débat sur les procédures collectives et les fonds de retournement, avec l'objectif d'explorer les synergies possibles entre ces deux domaines et d'identifier des pistes concrètes pour soutenir la restructuration et le redressement des entreprises en difficulté. Des experts de renom ont partagé leur expertise sur la loi 2016-36 relative aux procédures collectives, le rôle des fonds de retournement et les réussites de restructuration via le capital-investissement ouvrant la voie à de nouvelles perspectives pour les entreprises tunisiennes en quête de solutions.

Les recommandations se sont concentrées sur l'intervention précoce, l'amélioration du cadre législatif, l'efficacité des procédures collectives, la sensibilisation des banques, la promotion de la médiation, et la promotion du capital retournement. Une structure nationale d'accompagnement et la mise en place d'un fonds de fonds dédié à la restructuration sont également proposées pour soutenir les entreprises en difficulté.

CATALYSEUR DE CROISSANCE ET DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE : LE PRIVATE EQUITY AU CŒUR DES JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'ATCF SUR LA FINANCE ALTERNATIVE EN TUNISIE

Dans le cadre de sa mission de promotiion du capital-investissement comme source de financement incontournable pour stimuler la croissance et soutenir le tissu économique tunisien, l'ATIC a activement participé à la quatrième édition des Journées d'Études de l'ATCF le 28 avril 2024 à Hammamet.

Le Président de l'association ainsi que trois autres membres du Conseil d'administration de l'ATIC, ont participé en tant que panélistes lors d'un panel de discussion sur l'écosystème tunisien de la finance alternative, mettant en lumière le rôle clé des sociétés de gestion de FCPR, des SICARs filiales des banques et des SICARs régionales dans le financement, l'accompagnement et le sauvetage des entreprises en Tunisie. Ces débats ont permis de sensibiliser les participants aux opportunités et aux défis de la finance alternative et de positionner l'ATIC comme un acteur incontournable de ce secteur en pleine expansion.

ENGAGEMENT RÉAFFIRMÉ POUR UNE FINANCE RESPONSABLE : L'ATIC SIGNE L'INITIATIVE "CARTHAGE IMPACT INVESTMENT NETWORK"

L'ATICa officiellement rejoint l'Initiative Carthage Impact Investment Network (CIIN) le 22 février 2024, lors d'une rencontre organisée par le Cercle des financiers tunisiens sur le thème de l'investissement d'impact. Cette signature témoigne de l'engagement ferme de l'ATIC à favoriser un écosystème financier plus inclusif et durable en Tunisie. En tant que membre de la CIIN, l'ATIC s'engage à développer des partenariats stratégiques et à promouvoir une culture d'investissement responsable, facilitant ainsi l'échange d'expertise et le renforcement des capacités en matière d'investissement d'impact au sein de l'écosystème financier tunisien. Cette collaboration vise à fournir un cadre clair pour orienter les investisseurs et les PME vers des pratiques d'investissement responsables et conformes aux Objectifs de Développement Durable.

> Aujourd'hui, plus que jamais, il est impératif de penser au-delà du profit immédiat pour embrasser un investissement durable et responsable

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : L'ATIC S'ENGAGE POUR UNE ÉTHIQUE IRRÉPROCHABLE EN SIGNANT LA "DÉCLARATION DU NOYAU D'INTÉGRITÉ DANS LE SECTEUR PRIVÉ TUNISIEN"

L'ATIC a marqué un tournant dans son engagement pour l'intégrité et la transparence en signant le 27 mai 2024 la déclaration officielle du Noyau d'Intégrité dans le secteur privé.
Cette initiative ambitieuse, fruit d'une collaboration fructueuse avec l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT), l'UN Global Compact Tunisia, et l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB), vise à ériger une culture d'intégrité et à combattre la corruption au sein du tissu économique tunisien.
Mme Sonia Barka, Déléguée Générale de l'ATIC, a souligné lors de l'évènement organisé à cette occasion, l'importance de cet engagement et la nécessité d'élargir le noyau à d'autres organisations du secteur privé afin de renforcer son influence et maximiser son impact. Elle *a insisté à cette occasion que "...la pérennité et le développement du noyau dépendent de la poursuivre des efforts de promotion de l'intégrité , de l'adaptation du plan d'actions aux nouveaux défis et opportunités et de l'engagement d'un dialogue public-privé"*.
Le Noyau, fort d'un plan d'action triennal ambitieux, est le fruit du projet « Lutte Contre la Corruption et Renforcement de l'Intégrité » (LuCCRI), mis en œuvre par la GIZ Tunisie. Ce lancement officiel témoigne de la volonté de l'ATIC de contribuer activement à un environnement économique plus sain, plus éthique et plus propice à la confiance, facteur clé pour l'attractivité et le développement du secteur du capital investissement.

Le lancement officiel du Noyau vient couronner un parcours mené pendant deux ans par les membres, pour impulser et soutenir une démarche inclusive pour le développement de l'intégrité économique dans le secteur privé en Tunisie.
Les membres du noyau ont réussi à aligner les concepts fondamentaux de l'intégrité, à partager un état des lieux, une vision et des objectifs communs et à développer un plan d'action sur 3 ans.

Un parcours renforcé par la signature par les membres du noyau de la "Déclaration d'Intention Commune" pour consolider les principes d'intégrité et de transparence dans le secteur privé.

STARTUPS ET PROJETS INNOVANTS DANS LE SECTEUR VERT: POUR UNE REGLEMENTATION ET DES FINANCEMENT ADAPTES

"Financer les PME innovantes et les startups dans l'économie verte", a été le thème du workshop organisé par l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) en partenariat avec l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) le 31 octobre 2024 au Parc des Expositions du Kram, en marge du SIAT 2024.

Cet événement a rassemblé un auditoire diversifié, composé de startups, d'investisseurs, de business angels et d'incubateurs, témoignant de l'intérêt suscité par le thème central de l'atelier.

Deux panels, animés respectivement par Mme Leila Charfi et M. Walid Daas, ont structuré la discussion autour des axes suivants :

Cadre légal, instruments de financement et programmes d'accompagnement au profit des startups vertes : Examen des dispositifs existants et des perspectives d'évolution pour favoriser l'émergence et le développement des entreprises vertes.

Financements alternatifs pour soutenir les startups et les projets innovants dans le secteur vert : Exploration des sources de financement innovantes et des stratégies de mobilisation de capitaux pour les initiatives durables.

Les échanges ont permis de dégager les points clés suivants :

- Potentiel intéressant en faveur des startups dans l'agriculture tunisienne. L'évolution du secteur agricole et l'intégration des nouvelles technologies offrent des opportunités significatives pour les jeunes entreprises innovantes.

-**Rôle croissant des investisseurs à impact**. Les fonds d'investissement et le secteur bancaire témoignent d'une sensibilité accrue aux enjeux environnementaux et exigent des modèles de reporting pertinents pour évaluer l'impact des projets.

-**Nécessité d'adapter le cadre législatif** pour répondre aux spécificités du financement des startups et de l'économie verte.

-**Importance de l'accompagnement.** Au-delà du financement, un soutien personnalisé est important pour le développement des équipes, l'élaboration de business plans solides, la définition de stratégies efficaces et la facilitation des relations avec les investisseurs.

-**Impératif de la digitalisation** pour accompagner l'évolution des technologies et des besoins du marché, notamment en matière de production et de distribution.

-**Collaboration intersectorielle** entre les acteurs publics, les investisseurs, les entrepreneurs et les chercheurs, ainsi qu'un partage d'informations efficace, sont essentiels pour favoriser un écosystème propice à l'innovation dans le secteur de l'économie verte.

ATELIER-DEBAT : OPTIMISATION FISCALE DANS UN CONTEXTE DE COMPLEXITE REGLEMENTAIRE

L'ATIC a organisé le 2 octobre 2024 un atelier-débat intitulé **"Capital-Investissement : Décryptage du cadre législatif & Recommandations pour une optimisation fiscale"**.

Animé par Habiba Louati, Conseil fiscal et ancienne Directrice Générale des Études et de la Législation Fiscale au Ministère des Finances,
Mr Mabrouk Maalaoui, Tax Partner chez PWC et Mme Cyrine Bach Baouab, Ceo de Finpartner, l'atelier a exploré en profondeur le cadre légal et fiscal tunisien régissant le capital-investissement.

L'évènement a été une occasion pour analyser les défis liés à l'application des textes juridiques et fiscaux régissant le capital-investissement.

Un focus a été mis sur les particularités de l'investissement dans ces sociétés à fort potentiel et les divergences d'interprétation des avantages fiscaux.

L'événement a également permis un échange interactif et constructif entre les participants.

L'objectif était d'identifier des difficultés spécifiques et de formuler des recommandations pour optimiser les pratiques fiscales dans le secteur du capital-investissement en Tunisie.

Des cas pratiques ont été examinés afin d'identifier les risques fiscaux liés à ces divergences et des recommandations ont été formulées à partir des discussions.

FINANCE DURABLE : COLLABORATION ATIC - BERD DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE HIPCA

Avec le soutien financier de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et du Gouvernement des Pays-Bas, dans le cadre de l'initiative HIPCA (High-Impact Partnership on Climate Action), l'ATIC a organisé une formation intensive de 3 jours, animée par deux experts certifiés en finance durable, Mme. BEN AYED Hanen et Mr. Mehdi Majoul. Cette formation a eu pour but de fournir aux participants une compréhension approfondie et pratique du domaine en pleine expansion de la finance durable et de l'investissement responsable, renforçant ainsi les capacités des adhérents de l'ATIC. Les objectifs de la formation ont été multiples :

- Acquérir une culture générale solide du cadre institutionnel et économique de la finance durable, incluant son histoire, son jargon et les acteurs clés de l'écosystème.
- Maîtriser les fondamentaux de la finance verte, en explorant les différents instruments de financement (obligations vertes, obligations bleues, etc.) et d'investissement (fonds ESG, fonds thématiques, fonds à impact, etc.).
- Développer une capacité d'analyse critique des produits et des méthodologies utilisés dans le domaine, en tenant compte des risques et des opportunités liés à la durabilité,
- Intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les processus d'investissement, en découvrant les différentes approches de l'investissement responsable (screening, intégration ESG, investissement thématique, fonds à impact) et les outils pratiques pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement responsable.

- Valoriser les investissements à impact en utilisant des indicateurs de mesure d'impact pertinents (IRIS, indicateurs ODD, indicateurs Cerise, etc.).
- Identifier les synergies à créer avec les différents acteurs de l'écosystème de la durabilité à l'échelle locale et internationale.

La formation a adopté une approche pédagogique active, combinant des apports théoriques, des cas pratiques, des échanges, des défis, des études de cas et des travaux en sous-groupes. Les participants ont reçu une documentation complète et des outils directement utilisables dans leur environnement professionnel. L'expertise des formateurs, combinée à leurs certifications internationales, a garanti une formation de haute qualité, à la fois théorique et pratique, permettant aux participants de devenir des acteurs clés de la finance durable.

ACCELERER LA MISE EN OEUVRE DE LA CDN : RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET LA TAXONOMIE DURABLE

Dans le cadre de sa mission de promotion d'un capital-investissement tunisien responsable et durable, l'ATIC a activement participé à un atelier de haut niveau sur le "Renforcement de la gouvernance climatique dans le secteur financier et l'établissement d'une taxonomie durable pour accélérer la mise en œuvre de la CDN en Tunisie".

Co-organisé par le CBF et le Ministère de l'Environnement, avec le soutien du PNUD, cet événement a permis aux membres de l'ATIC de se **familiariser avec les meilleures pratiques internationales en matière de finance durable et de gouvernance financière**, et d'échanger sur les défis et les opportunités spécifiques au contexte tunisien.

Cette participation stratégique visait à **orienter les investisseurs en capital vers des investissements plus verts** et de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la Tunisie.

ATIC-ONE : PLAIDOYER A SFAX POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS FAVORABLE AUX TPME

Organisée le 29 juin 2024 à Sfax, cet évènement avait pour but de soutenir les TPME tunisiennes, moteur essentiel de la croissance économique et de la création d'emplois.

Co-organisé en partenariat avec l'Organisation nationale des entrepreneurs (ONE), cet événement a permis de mettre en lumière les nombreux défis auxquels sont confrontées les TPME, tels que l'accès au financement, les défis liés à la réglementation et à la faible gouvernance et de proposer des solutions innovantes et une volonté de collaboration entre toutes les parties prenantes, allant du financement alternatif à l'assistance technique et à la formation.

GREEN ECONOMY ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : QUELLES STRATÉGIES DE FINANCEMENT ?

Le 21 février 2024, l'ATIC (Association Tunisienne des Investisseurs en Capital) et New Silk Roads, avec le soutien de Hivos, ont organisé une matinée- débat ayant pour thème "**Investir dans l'Économie Verte**" au siège de la Bourse de Tunis. Cet événement, préparatoire au "Green Growth Summit" prévu en avril 2024 en Tunisie, a réuni des acteurs clés des secteurs public et privé, des capital-investisseurs, des chefs d'entreprises, des startuppers et des bailleurs de fonds.
Les débats ont porté sur les défis liés à la mobilisation des financements, estimés à 19 milliards de dinars tunisiens dans le cadre de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National), dont 14 milliards dédiés à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur les mécanismes adaptés aux projets relevant de l'économie verte.

Les principaux points abordés incluent :
Un décalage entre l'économie réelle et le système financier actuel.

La nécessité d'opérationnaliser le Fonds de Transition Energétique et d'établir une taxonomie pour orienter les investissements vers des projets durables.
Les difficultés d'accès au financement et le besoin de réformes pour aligner le système financier sur les projets verts, soulignant l'inadéquation des institutions financières traditionnelles face aux nouveaux projets, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.
L'impératif d'émettre des obligations vertes d'ici 2025.
L'importance de la coopération financière pour soutenir la transition énergétique de la Tunisie.
Un appel à un cadre réglementaire clair et à une transparence conformes aux normes internationales.
En outre, les participants ont pu découvrir quatre success stories de startups opérant dans l'économie verte, présentées par leurs CEO.

L'ATIC AU CŒUR DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE A "JNDA BRIDGE AFRICA"

La participé activement à la 11ème édition de JNDA BRIDGE AFRICA (Journées Nationales des Diasporas et de l'Afrique), qui s'est tenue samedi 9 novembre 2024 à la Maison de la Chimie à Paris.
Cet événement majeur a réuni des leaders européens et africains pour explorer les opportunités d'investissement dans des secteurs à fort potentiel, promouvoir la relocalisation en Afrique, et encourager le transfert de savoir-faire et le financement par la diaspora, dans le but de stimuler l'échange, l'inspiration et le développement d'affaires entre les deux continents.
Le Président de l'ATIC, **M. Mohamed Salah Frad, a participé à la conférence plénière ayant pour thème: "Le numérique et l'entrepreneuriat innovant, vecteur d'inclusion et de création de valeur en Afrique."**
Il a partagé son parcours inspirant, son approche pragmatique et a souligné l'importance de l'apprentissage par l'expérience pour stimuler l'entrepreneuriat en Afrique, mettant en avant le rôle important du partage des connaissances et de la collaboration pour favoriser l'essor du numérique et la création de valeur sur le continent.

De son côté **Mme Sonia Barka, Déléguée Générale de l'ATIC, a participé à une conférence consacrée à la promotion de la Tunisie comme hub régional de l'innovation**. Elle a souligné la croissance rapide de l'écosystème d'innovation tunisien, dont la valeur a augmenté de plus de 200% au cours des cinq dernières années, avec des valorisations particulièrement intéressantes. Mme Barka a mis en avant les facteurs clés contribuant à cette dynamique, tels que le Startup Act, un vivier de talents avec des ingénieurs de haut niveau, un bon ratio capital/efficacité, un écosystème de SSO dynamique, un tissu entrepreneurial dynamique et l'engagement des pouvoirs publics à favoriser l'innovation.

RÉUNION ATIC-BPI FRANCE : SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME STARTUP TUNISIEN ET L'INVESTISSEMENT AU MAGHREB

Une réunion a eu lieu le vendredi 7 novembre 2024 au siège de BPI France entre l'ATIC et BPI France, représentée par Isabelle Bébéar, Directrice des relations Internationales et européennes. Les discussions ont porté sur:

L'investissement en Afrique : Les échanges ont mis en lumière le potentiel du marché africain et la possibilité d'une collaboration entre BPI France et l'ATIC pour favoriser l'investissement en Afrique.

L'écosystème startup en Tunisie : Un consensus s'est dégagé quant au potentiel prometteur de l'écosystème startup tunisien et à la nécessité de le développer. Les participants se sont engagés à échanger des informations sur les projets et initiatives respectifs et à explorer des projets collaboratifs entre les deux parties.

Le Fonds Maghreb : Mme Bébéar a présenté le "Fonds Maghreb" géré par BPI France, doté de 100 millions d'euros destiné à soutenir des projets d'investissement, de financement et d'accompagnement dans les secteurs clés (industrie, énergie, agriculture, pharmacie) au Maghreb, en partenariat avec des acteurs locaux dans les pays bénéficiaires, dont la Tunisie. Les participants à la réunion ont discuté des opportunités ce fonds pour la Tunisie. Il a été convenu de poursuivre les échanges sur ce fonds lors d'une visite du Responsable Afrique du Nord de BPI France à Tunis .

L'ATIC & DALBERG : REFLEXION POUR L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES EN TUNISIE

Dalberg Advisors

Lors d'une rencontre avec Dalberg Advisors, mandatés par la Banque Africaine de Développement pour une étude sur la création d'une Banque d'Investissement pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (YEIB) en Tunisie, l'ATIC a partagé son expertise sur l'écosystème entrepreneurial tunisien. Soulignant l'importance de faciliter l'accès aux services financiers et non financiers pour les jeunes entrepreneurs, elle a mis en avant la nécessité de rééquilibrer le financement des PME, de diversifier les sources de financement des startups, d'assurer l'inclusion financière des jeunes issus de milieux défavorisés et de fournir un accompagnement technique adapté.

En vue de contribuer à la viabilité et à l'impact du projet, les deux parties ont convenu d'une participation active, notamment au sein du comité de pilotage .

REUNION ATIC ET FRANCE INVEST :
VERS UNE COLLABORATION ACCÉLÉRÉE EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE ET EN AFRIQUE

Le 7 novembre 2024, une rencontre s'est tenue à Paris, dans les locaux de France Invest, entre l'ATIC et France Invest, représentée par son Président, M. Bertrand Rambaud et son Directeur Général, M. Alexis Dupont. L'objectif principal était d'**explorer les opportunités de collaboration entre les deux associations dans le domaine du capital-investissement.**
Les discussions ont porté sur:
-Les activités et les ambitions de chaque association. France Invest a présenté ses activités, son engagement en Afrique et son intérêt pour la Tunisie. L'ATIC a également présenté ses activités et ses ambitions sur les marchés du capital-investissement local, régional et continental.
Les deux parties ont identifié un **fort potentiel de collaboration pour faciliter les investissements, créer des synergies et développer des projets communs** entre la France et la Tunisie.
-Les participants ont également souligné leurs enjeux communs, notamment les défis liés à la digitalisation, aux enjeux environnementaux et sociaux et à la formation des talents.
- La réunion a permis également un **partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'investissement, de gestion de fonds et de formation.**
Les deux parties ont convenu de développer des projets de collaboration concrets et d'organiser des visites pour approfondir leur connaissance de l'écosystème d'investissement français et partager leurs expériences en matière d'investissement et de gestion de fonds.
La réunion a été très fructueuse dans la mesure où elle a permis d'établir un dialogue constructif et de poser les bases d'une collaboration mutuellement bénéfique pour les deux parties entre France Invest et l'ATIC.

FINANCE VERTE EN TUNISIE : PLAIDOYER POUR UNE APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE

Le 20 juin 2024, l'ATIC a participé à un atelier de concertation et d'échange sur le développement du financement de l'économie verte en Tunisie. Cet événement important était organisé par Expertise France, dans le cadre du projet Greenov'i. Il est crucial de souligner que ce projet, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le CITET, et le Ministère de l'Economie et de la Planification, vise à favoriser une transition écologique durable.
En effet, le projet Greenov'i ambitionne de contribuer à la transition écologique de l'économie tunisienne en encourageant des modes de consommation et de production plus durables et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, une de ses activités principales est de soutenir activement le développement de la finance verte en Tunisie. Cette action se traduit notamment par la mise en place de mécanismes d'assistance technique spécifiquement conçus pour les financeurs de l'économie verte.
Dans cette optique, l'atelier du 20 juin avait pour objectif de définir collectivement les besoins d'assistance technique des financeurs. Il a rassemblé des représentants d'institutions financières, de microfinance, de fonds d'investissement d'impact, d'administrations publiques, et d'experts en finance verte. Plus précisément, les participants étaient invités à :

- Identifier et analyser les obstacles majeurs au développement de la finance verte en Tunisie, et proposer des pistes de solutions concrètes.
- Déterminer les types d'assistance technique les plus pertinents pour encourager les institutions financières à investir davantage dans des projets verts.
- Explorer et concevoir de nouveaux mécanismes de financement innovants pour soutenir l'entrepreneuriat vert en Tunisie.

LATIC a saisi l'opportunité de cet atelier pour formuler des propositions visant à surmonter les obstacles identifiés et à favoriser le développement des investissements verts.
L'approche proposée par l'ATIC se veut **globale** et **intégrée**, combinant le **plaidoyer auprès des acteurs clés**, la **promotion active des investissements verts**, le **renforcement des compétences** des acteurs financiers, et un **soutien direct aux entreprises** vertes les plus prometteuses.

LAB-FT: L'ATIC S'ENGAGE POUR LA CONFORMITÉ DU SECTEUR AUX NORMES INTERNATIONALES

L'évènemnet a mis en lumière
-La nécessité d'une approche globale, combinant des mesures législatives robustes,
-Une coopération inter-institutionnelle efficace et une sensibilisation accrue des acteurs financiers.
-a mise en place d'un système de contrôle et de suivi performant, respectueux des normes internationales, est essentielle pour garantir la stabilité et la transparence du système financier tunisien, et renforcer la confiance des investisseurs.
Il est donc crucial de continuer à progresser dans ce domaine, en renforçant les capacités des institutions et en favorisant une culture de la conformité.

Dans le contexte de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'ATIC a participé à un événement organisé par les autorités compétentes pour sensibiliser le secteur financier tunisien aux enjeux d'une évaluation internationale, cruciale pour le positionnement du pays sur la scène financière mondiale.
En tant qu'acteur du secteur financier tunisien, l'ATIC suit avec intérêt les efforts déployés par les instances publiques pour renforcer son dispositif de LAB-FT.

ÉCONOMIE VERTE : LE POTENTIEL TUNISIEN RÉVÉLÉ LORS DU GREEN GROWTH SUMMIT

Lors du Green Growth Summit Tunisia, Mohamed Salah FRAD, président de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital, a participé à un panel sur les mécanismes de financement innovants pour l'économie verte. Il a souligné que l'économie tunisienne, caractérisée par son orientation vers l'exportation et un déficit énergétique, engendre une forte demande de technologies et d'investissements verts.

M. FRAD a également évoqué un nouveau fonds qui a été lancé et axé sur les greentech et les biotech, avec un intérêt particulier pour les solutions telles que les fermes intelligentes et l'optimisation de l'utilisation de l'eau.

Il a exprimé son optimisme quant à l'avenir de l'économie verte en Tunisie, notamment grâce au potentiel de vente de crédits carbone, à la pression croissante des partenaires internationaux en faveur des investissements durables, et plus généralement, aux perspectives de croissance et de retours sur investissement significatifs pour ce secteur.

L'ATIC A IPEM CANNES 2024 : PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE

L'ATIC a mené une délégation d'une vingtaine de dirigeants et cadres de Sociétés de gestion de fonds d'investissement, de SICAR et de cabinets de conseil à l'**IPEM 2024** à Cannes, où ils ont participé à des rendez-vous d'affaires, des conférences et des panels sur des thèmes clés comme la transition énergétique et le financement d'infrastructures vertes. L'ATIC a également organisé un "**Africa Focus Breakfast**", offrant une plateforme pour mettre en avant les atouts et avantages comparatifs de la Tunisie auprès d'investisseurs, de personnalités influentes et d'experts du secteur. Au cours de cet événement, des présentations ont mis en lumière divers aspects de l'économie tunisienne.

M. **Alaya Bettaieb**, Directeur Général de Smart Capital, a présenté l'écosystème des startups. Mme **Selma Zouaoui**, Vice-présidente de l'ATIC, a pour sa part présenté un état des lieux du paysage et de l'écosystème du capital-investissement tunisien. M. **Karim Bououni,** DG de CDC-GESTION, a détaillé le rôle de la CDC dans le financement de l'économie. Enfin, M. **Thameur Chagour**, DG de Capsa Capital, a mis en avant les opportunités de financement dans les grands projets d'énergies renouvelables. Ces présentations ont été suivies de discussions et d'échanges entre les participants, enrichissant ainsi la compréhension des opportunités du marché tunisien.

L'ATIC DANS LES MEDIA

L'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) s'est affirmée en 2024 à travers notamment les sorties médiatiques de son président comme un acteur clé du paysage économique tunisien. Démontrant un engagement soutenu envers la promotion de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires. Mr Mohamed Salah Frad a multiplié les prises de parole publiques. Ces interventions ont permis d'aborder des thématiques essentielles pour le développement économique du pays, témoignant de la volonté de l'ATIC de contribuer activement à la dynamisation de l'écosystème du capital investissement.

Intervention de M. Mohamed Salah FRAD sur les ondes de radio Mosaïque FM pour évoquer le lancement d'un nouveau Fonds d'investissement pour le soutien à l'agriculture et à la durabilité .

Intervention de M Mohamed Salah FRAD sur les ondes de radio Express FM pour parler de la nécessité de création d' un « Fonds de fonds » dédié au financement des très petites, petites et moyennes entreprises en difficulté.

Déclaration de Mr Frad sur la chaine Tuniscope en marge de la table-ronde organisée à Sfax par l'ATIC et ONE sur le financement des TPME en difficulté

Intervention de Mr Mohamed Salah Frad sur le Dialogue national pour les propriétaires d'entreprises, sur La chaîne Telvza TV lors de l'émission "Made in Tunisia صنع في تونس"

PRÉSENTATION DE L'ATIC

Fondée en 2004, l'**Association Tunisienne des Investisseurs en Capital** (ATIC) est une association professionnelle à but non lucratif **créée dans le cadre de la Loi de Finances 80-2003**. A ce titre, l'Association est l'interlocuteur unique représentant les investisseurs en capital vis-à-vis des pouvoirs publics, du régulateur, des investisseurs institutionnels, des partenaires financiers et des associations similaires à l'étranger.

L'ATIC regroupe les principales structures du Capital Investissement actives en Tunisie : **Sociétés d'Investissement à Capital Risque et Sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement à Risque**. L'ATIC compte actuellement **57 membres** dont 47 membres actifs (Sicars et Sociétés de gestion de fonds d'investissement) et 10 membres associés représentant les professions d'appui au métier du capital-investissement.

ORGANES DE GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tient une fois par an et regroupe l'ensemble des membres de l'ATIC, pour approuver le rapport d'activité du conseil et les comptes de l'Association et donner quitus aux membres du Conseil pour leur gestion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se compose de 10 membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire.
Il choisit parmi ses membres un président, un vice-président et un trésorier pour un mandat de deux ans.

L'EQUIPE PERMANENTE

Elle assure la liaison et la coordination entre les membres de l'association.
Elle est responsable de la gestion des affaires administratives et financières de l'ATIC et garantit le bon fonctionnement de l'association.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Il est composé du Président, du Vice-président, du Trésorier et du Délégué Général et se réunit une à deux fois par mois afin de gérer et de coordonner les actions de l'association.

PRINCIPALES MISSIONS DE L'ATIC

- Représenter la profession du Capital Investissement auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux ;
- Promouvoir et développer le métier du Capital Investissement en Tunisie ;
- Être à l'écoute de ses membres et partenaires ;
- Être une force de propositions dans l'élaboration du cadre juridique et des textes réglementaires régissant le métier ;
- Produire les statistiques d'activité de la profession;
- Organiser des cycles de formations pour le renforcement des capacités des cadres du métier du Capital Investissement ;
- Veillez au respect des règles de bonnes pratiques et de bonne gouvernance par ses membres conformément à la charte professionnelle de l'association .

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIC MANDATURE 2023-2025

Lors de son Assemblée Générale tenue le vendredi 16 juin 2023, le nouveau Conseil d'administration de l'Association Tunisienne des Investisseurs en Capital (ATIC) a reconduit Monsieur Mohamed Salah FRAD à la présidence de l'association pour un nouveau mandat de deux ans .
Le nouveau Conseil d'administration, élu pour une période de deux années (2023-2025) est composé de dix membres, dont quatre femmes.

Mohamed Salah FRAD
PRESIDENT
DG UGFS-NA

Mme Selma ZOUAOUI
VICE-PRESIDENTE
DG STB SICAR

Mme Raoudha ESSID
TRESORIERE
DG INTERNATIONALE SICAR

M. Medih ESSID
MEMBRE
DG TSPP SICAR

Mme Saloua MOUSCOU
MEMBRE
DG STB MANAGER

Mme Samiha SELMANI
MEMBRE
DG SODINO SICAR

M. Fadhel GUIZANI
MEMBRE
DG BH EQUITY

M. Chokri LAADHARI
MEMBRE
DGA AMEN CAPITAL

M. Mounir FAKHET
MEMBRE
DG ZITOUNA CAPITAL

M. Karim TRAD
MEMBRE
FOUNDING PARTNER
AFRICINVEST

ACTIVITÉS DU CFIC

Le Centre de Formation des Investisseurs en Capital (CFIC), relevant de l'ATIC, s'engage à fournir un programme de formations de qualité, en constante évolution pour répondre aux exigences d'un secteur en perpétuelle mutation. Consciente de la technicité du métier et de la nécessité d'une formation continue, le CFIC mise sur des intervenants de haut niveau pour offrir une expertise actualisée, tant sur le plan local qu'international. Le CFIC représente ainsi un véritable vecteur de professionnalisation et d'adaptation aux évolutions réglementaires et économiques.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION ET DU NOMBRE DES PARTICIPANTS ENTRE 2015 ET 2024

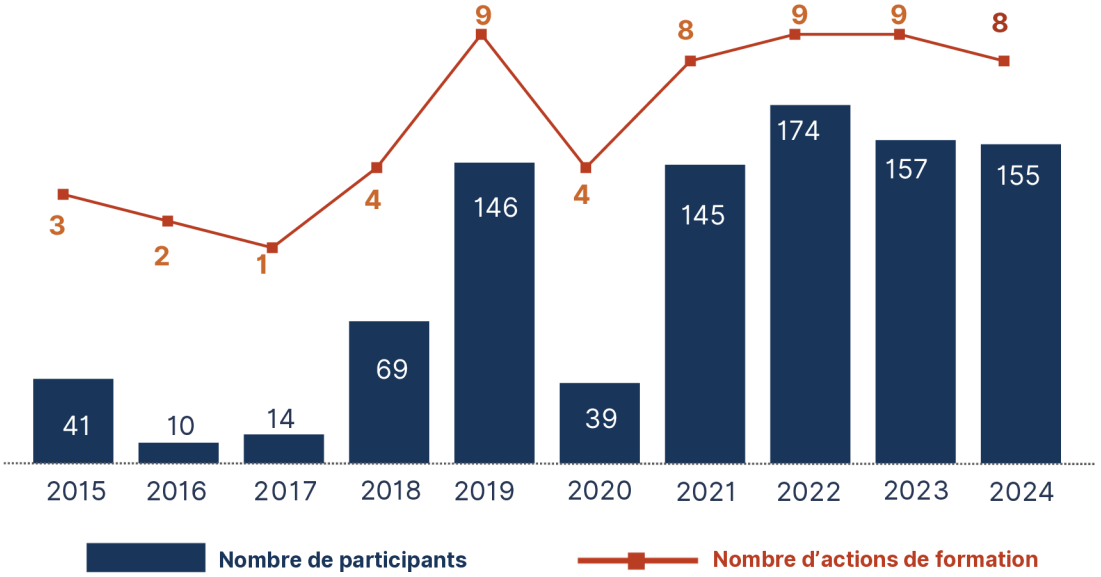

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2015 ET 2023 (EN KTD)

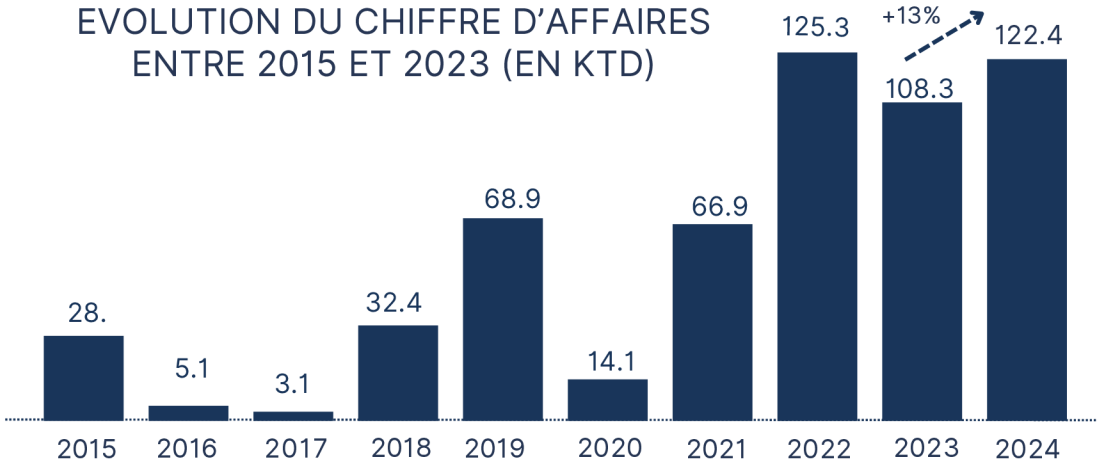

LES TEMPS FORTS DES ACTIVITES DU CFIC EN 2024

Le CFIC, a organisé un séminaire sur la conformité et la gestion des audits, animé par Mme Bach Baouab, ancienne directrice au CMF. Dans un contexte de vigilance accrue en matière de LAB/FT, les participants ont acquis une compréhension approfondie des exigences de conformité, des risques liés aux audits du CMF, et des stratégies pour anticiper et gérer ces contrôles efficacement. Le séminaire a fourni des outils concrets pour prévenir et gérer les audits et développer des stratégies de conformité adaptées aux investisseurs en capital.

Le CFIC a organisé un séminaire de formation technique sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, destiné aux professionnels du capital-investissement. Animé par une experte certifiée, Mme Bettaieb, l'événement a permis aux participants d'acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques en la matière. La CMF-Tunisie souligne l'importance de la vigilance et de la formation des collaborateurs des SICAR et FCPR sur ces questions, pour garantir la sécurité financière de l'industrie.

Le CFIC a organisé un module de formations animé par M. Kamel Ayari, axé sur les enjeux et risques juridiques de la gestion de portefeuilles de sociétés. Le module a traité du pacte d'actionnaires (validité, légalité, violation et sanctions), des statuts et des procédures de participation. L'objectif de la formation était de sensibiliser aux risques juridiques, présenter les éléments d'actualité, indiquer les points de vigilance, proposer des modalités de prévention et informer sur les moyens d'éviter les responsabilités.

Le CFIC a organisé son premier événement de l'année : un séminaire destiné aux investisseurs en capital. Animé par Mme Habiba Louati , le séminaire s'est concentré sur l'analyse des principales dispositions de la loi de finances de 2024 et sur la manière dont ces mesures spécifiques affectent l'activité du secteur du capital-investissement en Tunisie. L'objectif était d'informer et de sensibiliser les investisseurs aux changements législatifs et à leurs implications concrètes sur leurs opérations.

> AU CFIC NOUS PROPOSONS UNE OFFRE DE FORMATIONS ET UNE EXPERTISE AU SERVICE DES PROFESSIONELS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2023

MEMBRES ACTIFS (47)
DENOMINATION SOCIALE
ACP
ALBARAKA SICAR
AMEN CAPITAL
ATD SICAR
ATTIJARI SICAR
BH EQUITY
BIAT CAPITAL RISQUE
BT SICAR
BTE SICAR
CAP INVEST SICAR
CAPSA CAPITAL PARTNERS
CDC
CDC GESTION
COTIF SICAR
FLAT6LABS
EKUITY CAPITAL
FRDCM
GABES INVEST SICAR
GAT INVESTISSEMENT SICAR
INMA HOLDING

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2024

- INTERNATIONAL SICAR
- MAC PRIVATE MANAGEMENT
- MAGHREBIA FINANCIERE
- MAXULA GESTION
- SAGES CAPITAL
- SICAR AMEN
- SICAR INVEST
- SIDCO SICAR
- SMART CAPITAL
- SODEK SICAR
- SODESIB SICAR
- SODIK SICAR
- SODINO SICAR
- SODIS SICAR
- SODIT
- SOFIA CAPITAL RISK
- SOFIN PARTICIPATIONS
- STB MANAGER
- STB SICAR
- TECH'INVEST
- TSPP SICAR
- TUNINVEST GESTION FINANCIERE
- TUNINVEST SICAR
- UBCI CAPITAL DEVELOPPMENT SICAR

LISTE DES MEMBRES DE L'ATIC 2024

UGFS NORTH AFRICA
UNIVERS INVEST SICAR
WIFAK SICAR
ZITOUNA CAPITAL

MEMBRES ASSOCIES (10)
DENOMINATION SOCIALE
BDO
BIAT
CFRAUDIT
DELOITTE
FINPARTNER
INTILAQ
KPMG
TAEF
TCA
WIKISTARTUP

MEMBRES ACTIFS

AFRICINVEST
ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS
AMEN CAPITAL
ATD SICAR
Attijari Sicar
BH EQUITY تنمية
BIAT CAPITAL RISQUE
Filiale du Groupe BIAT
BT SICAR
BTE SICAR
CAPinvest SICAR
APSA Capital Partners
CDC صندوق الودائع و الأمانات
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
تصرّف GESTION
صندوق الودائع والأمانات - تصرّف
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GESTION
COTIF-SICAR
Ekuity Capital
FLAT6LABS
FRDCM SICAR
GAT Investissement
INMA HOLDING انماء
INTERNATIONAL SICAR
Filiale UIB Groupe Société Générale
MAGHREBIA FINANCIERE
SAGES CAPITAL
SICAR AMEN
SICAR INVEST
SIDCO
SMART CAPITAL
SODEK
SODESIB SICAR
SODIK-SICAR
Sodino-Sicar
SODIT SICAR
SODIS
SP SICAR
SOFIN PARTICIPATIONS
STB MANAGER
STB SICAR GROUPE STB
TECHINVEST
TSPP SICAR
UBCI
UGFS North Africa
الخليج المتحد للخدمات المالية إفريقيا الشمالية
United Gulf Financial Services North Africa
UIS عالم الاستثمار سيكار
UNIVERS INVEST SICAR
WIFAK SICAR
ZITOUNA CAPITAL

MEMBRES ASSOCIÉS

BDO
BIAT
Engagés avec vous
Finpartner
YOUR PROFESSIONAL CONSULTANT
INTILAQ
KPMG
STB INVEST
GROUPE STB BANK
Tunisian American Enterprise Fund
IMPULSION AU DEVELOPPEMENT
Wiki Startup

ATIC | Association Tunisienne des **Investisseurs en Capital**

WWW.ATIC.ORG.TN

Rue de la Bourse, Immeuble Cirta, Bloc B 2ème étage, Les Berges du Lac2, 1053 Tunis
(+216) 71 961 516/518 (+216) 71 961 448
associationsicar@gnet.tn www.atic.org.tn